



# BULETIN

## DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUÉ A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

Rédaction et Administration

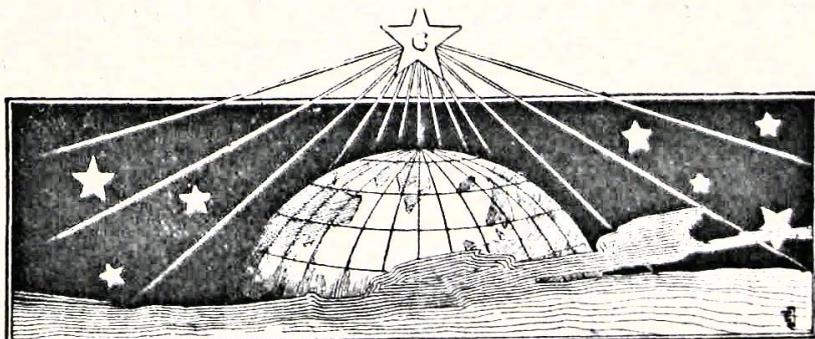
Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, Rue de Lyon, Genève

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand N° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève

Chèques Postaux I. 3510





## Fabrique spéciale de Bijoux et Décors Maç.

de tous grades et de tous rites - Librairie Maçonnique

**V. GLOTON**

7, Rue Cadet, PARIS (France)

En face le G. O. D. F.

ENVOI franco sur demande du Catalogue H



## E. Lehmann & Tessier Réunis

31 et 35, Rue du Renard, PARIS, 4<sup>e</sup>

Téléphone Archives 65-54

**Insignes et Bijoux Maçonniques de tous grades**

Librairie Ancienne et Moderne

Stock considérable de Cordons et Bijoux de tous grades.

Maison ne livrant à prix égal que des marchandises irréprochables.

Ouvrages Neufs et d'Occasion traitant de la **Franc-Maçonnerie**  
Templiers, Rose-Croix, Religion, Sciences occultes, etc., en vente à la

## Librairie Maçonnique Van de Graaf-Dopere

53, Rue Malibran, BRUXELLES

Un nouveau Catalogue paraîtra chaque mois et sera envoyé aux Clients  
sur demande

## L'ACACIA

Revue Mensuelle d'Etudes et d'Action maçonniques et sociales, publiée  
des articles destinés à faire connaître l'esprit de la Maçonnerie Française  
et l'influence qu'elle s'efforce d'exercer.

Abonnement aux dix numéros annuels, **France 30 fr., Etranger 40 fr.**

**Mandats à M. L. DALTROFF, Administrateur, 16, Rue Cadet, Paris-IX**  
Compte Chèques Postaux : PARIS 601,25

# A. M. I.

## PARTIE OFFICIELLE

---

### Compte rendu de la séance du Comité Exécutif de l'A. M. I. du 14 mai 1931

Tenue, à Genève, dans les locaux de la R. L. Union des Cœurs, rue Massot 3.

---

La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence du T. Ill. Fr. R. Engel, chef de délégation du Grand Orient de Belgique.

Sont présents :

Pour le Comité Exécutif, les TT. Ill. FF. :

Raoul Engel, président (G. O. de Belgique), Jacques Maréchal et Ch. Riandey (G. L. de France), Estèbe (G. O. de France), Auguste Jeanneret (G. L. Suisse Alpina), José Olivart (G. O. Espagnol), Antiga (G. L. Espagnole), Louis Gertsch (G. L. de Porto Rico), D. Militchevitch et D. Tomitch (G. L. Yougoslavie), Constant Pierre (G. L. Nationale de Tchécoslovaquie) et le Grand Chancelier, J. Mossaz ;

Pour le Comité Consultatif, les TT. Ill. FF. :

A. Groussier, A. Mille, Fritz Brandenburg.

Excusés : Pour le Comité Exécutif, les TT. Ill. FF. :

Eugen Lennhoff (G. L. de Vienne), Clician (G. L. de Bulgarie) et D. de Buen (G. O. Espagnol) ;

Pour le Comité Consultatif, les TT. Ill. FF. :

C. Magnette et B. Wellhoff.

Le Fr. Engel, président, en ouvrant la séance, fait part du décès du T. Ill. Fr. Maurice Monier, G. M. de la Grande Loge de France et rappelle le souvenir de ce Fr. si dévoué à la Fr.-M., à sa Grande Loge et à l'A. M. I. Monier était un apôtre de l'entente internationale aussi collabora-t-il avec foi et ardeur à l'œuvre de notre Association. Par ses interventions toujours

utiles et son esprit de conciliation fraternelle, il sut gagner l'estime et l'amitié de tous ses collègues du Comité Exécutif.

Une minute de recueillement est consacrée à la mémoire de ce cher ami disparu.

Le Fr. président — faisant allusion aux événements d'Espagne, relève que si la Fr.-M. n'a pris, officiellement, aucune part à la proclamation de la République, nombreux sont les FF. qui aspirèrent, de tout temps, et qui contribuèrent dans la mesure de leurs forces, à l'avènement d'un régime de liberté. Il forme des vœux fraternels pour la République espagnole et espère qu'une ère de progrès et de grande prospérité va s'ouvrir pour la Fr.-Maçonnerie de ce pays.

Le Fr. Olivart — répond en apportant le salut du Grand Orient Espagnol dont le G. M. est absent pour raison de santé et remercie le Fr. président de ses bonnes paroles en exprimant l'assurance que la Fr.-Maçonnerie espagnole saura faire son devoir de patriotisme.

Le Fr. président — constate que, pour la première fois, le Comité Exécutif de l'A. M. I. siège en compagnie des membres du Comité Consultatif institué, par les Statuts révisés au Convent de Bruxelles. Il souhaite la bienvenue aux membres présents.

On passe ensuite à la nomination d'une Commission chargée des questions de procédure et de compétence. Les FF. président, chancelier, A. Jeanneret, Militchevitch (Comité Exécutif) et A. Groussier (Comité Consultatif) sont désignés à cet effet.

Après l'appel nominal des délégués, le Fr. Antiga — donne lecture, au nom de la Grande Loge Espagnole, de la déclaration suivante, qu'il dépose sur le bureau du Comité :

« La Délégation de la Grande Loge Espagnole proteste fraternellement mais énergiquement contre la désignation du Fr. Olivart par le Grand Orient Espagnol comme délégué étant donné que ce Fr. appartient à la Grande Loge Unie contre laquelle s'est prononcé le Convent de Bruxelles. Nous estimons que le geste peu fraternel du Grand Orient Espagnol est une provocation contre la Grande Loge Espagnole et contre les accords de l'A. M. I. ».

Le Délégué (s) José Antiga. 14 mai 1931.

Le Fr. Olivart — déclare que la Grande Loge Unie a cessé d'exister comme telle. Elle avait été créée afin de poursuivre un but déterminé ; ce but ayant été atteint, elle est retournée simplement dans le sein du Grand Orient Espagnol.

L'examen de cette situation est renvoyé à la Commission ci-dessus désignée.

COMMUNICATIONS DU GRAND CHANCELIER.

a) Le compte rendu administratif présenté par le Grand Chancelier est approuvé à l'unanimité.

La Grande Chancellerie a communiqué officiellement à toutes les Obédiences membres du Comité Exécutif le décès du T. Ill. Fr. M. Monier. Elle a adressé les condoléances de l'A. M. I. à la Grande Loge de France en lui faisant remettre un triangle de fleurs. C'est le T. Ill. Fr. R. Engel, président, qui a représenté notre Association aux obsèques.

b) Quelques-unes de nos Obédiences-membres de l'Amérique demandent s'il ne serait pas possible que la correspondance de la Chancellerie leur soit adressée en langue espagnole.

Le Grand Chancelier — répond que son travail est déjà considérable et que, faute de personnel, il lui serait difficile actuellement de satisfaire à cette demande. Toutefois, il fera de son mieux pour qu'à l'avenir les rapports soient reproduits en espagnol. Il fait remarquer que ces Obédiences emploient leur idiome national dans leurs lettres à la Chancellerie qui traduit toutes celles qui lui parviennent en anglais, allemand, espagnol et italien mais que, faute de temps, il lui est matériellement impossible de correspondre dans ces différentes langues.

c) Le Grand Chancelier — signale à l'attention du Comité, la création récente d'une troisième Obédience maçonnique en Tchécoslovaquie sous le titre distinctif de « Grand Orient de Tchécoslovaquie » et demande si des instructions spéciales ne devraient pas être communiquées à nos Obédiences adhérentes concernant l'échange de Garants d'amitié sollicité par cette nouvelle organisation.

Après quelques explications du Fr. C. Pierre, une discussion à laquelle prennent part les FF. Groussier, Jeanneret, Tomitch, Engel et Mossaz aboutit à la décision d'attendre un avis officiel de la Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie au sujet de l'opportunité d'une communication de la Grande Chancellerie à toutes nos Obédiences adhérentes sur l'attitude commune à leur recommander vis-à-vis du G. O. de Tchécoslovaquie.

d) Le Grand Chancelier — se plaint que les envois de bulletins et d'annuaires s'égarent fréquemment dans les services postaux et que les nombreuses réclamations adressées aux offices compétents ne donnent jamais de résultats, ce qui permet de supposer qu'il s'agit de détournements. Une expédition recommandée pourrait éviter ces pertes mais cela représenterait une sensible augmentation du chiffre déjà élevé des frais de poste.

Après une courte discussion, le Comité décide de laisser au Grand Chancelier le soin de déterminer lui-même les cas où la recommandation devra être adoptée pour ces envois.

e) A la précédente réunion du Comité Exécutif, la création d'un fonds de réserve avait été envisagée et le Grand Chancelier fut chargé d'en préparer le règlement.

Le Fr. Mossaz — propose de laisser la question sous le maillet ; il sera temps de la reprendre lorsque le fonds aura été créé, c'est à dire après la clôture de l'exercice 1931.

Adopté.

#### QUESTIONS FINANCIERES

Le Grand Chancelier — annonce que les contributions ont été réclamées à fin février et que quelques Obédiences ont déjà satisfait à leurs obligations. L'application du nouveau barème n'a donné lieu à aucune réclamation.

Il signale que le Grand Orient de Haïli et la Grande Loge du Pérou n'ont pas encore fait parvenir le montant de leur contribution de 1930.

#### EXCLUSION

Le T. Ill. Fr. Baena, anc. G. M. de la Grande Loge de Colombie à Barranquilla est intervenu, à Bruxelles, en faveur de la Grande Loge de Colombie, à Cartagena. Le Convent a prononcé la radiation de cette Grande Loge tout en admettant que les effets de cette décision soient suspendus pendant un délai de six mois afin de permettre au Fr. Baena de tenter des démarches personnelles. Les six mois sont écoulés et ce Fr. ayant fait savoir au Grand Chancelier qu'il n'avait reçu aucune réponse de Cartagena, ce dernier propose que la décision prise entre en vigueur dès ce jour.

Adopté.

Communication en sera donnée à l'intéressée ainsi qu'aux Obédiences de l'Association.

#### ANNUAIRE 1932.

L'édition de 1932 de l'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle sera tirée à 3.000 exemplaires. Sur la proposition du Fr. Tomitch et sur le vu du devis de l'imprimeur, il est décidé de maintenir le prix de vente de cet ouvrage à 5.-frs. suisses (port recommandé compris).

Le Fr. président — insiste sur la nécessité, pour les Obédiences, d'organiser au sein de leurs Ateliers, la propagande en

faveur de cet annuaire avant sa publication. Il serait désirable, afin de simplifier le service des expéditions et diminuer les frais de port, que chacune d'elles centralisât les commandes et les perceptions pour les transmettre ensuite au Grand Chancelier.

Après un bref échange de vues, l'énumération dans l'Annuaire des Grandes Loges américaines de couleur, dites de Prince Hall, n'est pas admise. Sauf sur quelques points de détails, il conservera la même disposition que celle adoptée pour l'édition de 1930, cette dernière n'ayant donné lieu à aucun reproche.

#### CANDIDATURES

La Grande Chancellerie a échangé quelques lettres avec la G. Loge de l'Uruguay. Il est possible que cette Grande Loge présente prochainement une demande formelle d'adhésion, toutefois, il s'agit d'une Obédience de fondation récente, née d'une scission qui s'est produite au sein du Grand Orient de ce pays, un certain nombre de FF. ayant décidé de fonder une Grande Loge, indépendante du Sup. Conseil de l'Uruguay. Ces tendances séparatistes se manifestent de plus en plus fréquemment, surtout dans l'Amérique latine.

Le Fr. Estèbe — précise que le Grand Orient de France, qui possède un Atelier en Uruguay, est bien renseigné et qu'il sera appelé à se prononcer prochainement sur la Grande Loge en question dont la régularité ne peut pas être contestée. La scission qui lui a donné naissance résulte, du reste, moins d'une question de rite que d'une question de personnes.

Le Grand Chancelier est saisi de deux demandes d'adhésion émanant de nouvelles Grandes Loges créées dans ces mêmes conditions au Brésil : ce sont les Grandes Loges de Sao Paulo et de Parahyba. Les Statuts de l'A. M. I. ne permettent pas de prendre ces deux dernières demandes en considération, le Grand Orient du Brésil ayant manifesté son opposition en vertu de l'art. 5.

Le Grand Chancelier a reçu de Porto Rico et du Chili d'excellentes informations sur les Grandes Loges du Brésil précitées, les deux Obédiences-membres ci-dessus leur ont accordé leur reconnaissance officielle.

Le Fr. Gertsch — rappelle qu'aux termes de nos Statuts, toute Puissance maçonnique nouvellement fondée doit avoir 10 ans d'existence paisible pour pouvoir être admise dans l'A.M.I. Seul, le Convent a la possibilité de réduire ce délai.

Le Grand Chancelier — mentionne encore comme candidatures en préparation celle de la Grande Loge de Nicaragua

dont la présentation formelle se trouve sans doute retardée par les tristes événements qui ont frappé ce pays, ainsi que celle de la Grande Loge de la République de St. Domingue qui prendra une décision dans sa prochaine assemblée annuelle.

Le Fr. Gertsch — priera la Grande Loge de Porto Rico d'intervenir auprès de la Grande Loge de St. Domingue pour l'engager à présenter sa demande.

Le Grand Chancelier attend d'un jour à l'autre la candidature annoncée de la Grande Loge de Honduras.

Il a échangé des correspondances en vue de leur adhésion éventuelle avec les Grandes Loges : Restauracion, Benito Juarez, Valle de Mexico, Unida Mexicana, Cosmos, Tamaulipas, Occidental Mexicana, appartenant à la Fédération maçonnique mexicaine.

Le Fr. TOMITCH — demande au Grand Chancelier où en est la situation de la Fr.-Maçonnerie égyptienne.

Celui-ci répond que le désordre et l'anarchie n'ont fait que s'accroître au sein de la Grande Loge vis-à-vis de laquelle il a fait, en qualité d'arbitre, des réserves. Les nouvelles qui lui parviennent sont de plus en plus défavorables et il n'y a pas à espérer une amélioration quelconque pour le moment.

A propos des candidatures en suspens, le Fr. ENGEL, président, propose que la propagande à exercer pour augmenter le nombre de nos adhérents fasse l'objet d'une étude et soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Exécutif.

Adopté.

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le Grand Chancelier — donne lecture du projet de Règlement intérieur du Comité Exécutif qu'il a été chargé de préparer.

Le Fr. président — rappelle que ce Règlement a pour but de déterminer les modalités de travail des Comités et des Convents et ne doit pas être considéré comme un complément, ni comme une interprétation des Statuts de l'A. M. I.

Ce projet, examiné article par article, sera distribué à tous les membres du Comité Exécutif et du Comité Consultatif, qui seront priés de présenter leurs observations. La Chancellerie les centralisera et les soumettra à une Commission spéciale qui rapportera à la prochaine séance.

Les FF. Jeanneret, Tomitch, Maréchal, Brandenburg et Esfèbe font des propositions concernant la répartition du travail à des commissions spéciales. Il en sera tenu compte dans le Règlement intérieur.

Le Fr. Président — propose que la Commission du Règlement intérieur soit composée de 5 membres.

Accepté.

Sont désignés pour en faire partie, les FF. Engel, Mossaz, Groussier, Maréchal et Brandenburg.

Cette Commission se réunira, à Paris, le 10 juillet.

#### RÈGLEMENT D'ARBITRAGE.

Le Grand Chancelier est prié de préparer un avant-projet de règlement concernant les arbitrages qu'il soumettra à la Commission chargée du Règlement intérieur.

#### CONVENT DE 1932.

Le Fr. Groussier qui revient d'un voyage dans l'Europe orientale a eu l'occasion de s'entretenir avec nos FF. du Grand Orient de Turquie qui lui ont confirmé l'offre faite par leur représentant au Convent de Bruxelles d'organiser le Convent ordinaire de l'A. M. I. en 1932, à Stamboul, L'époque qui paraît être la plus favorable à ces assises serait la première quinzaine de septembre.

Il résulte d'entretiens que le Fr. Groussier a eus avec nos FF. du Grand Orient de Grèce que ceux-ci seraient disposés à réunir à Athènes les délégués au Convent de 1932 en une assemblée internationale semblable à celles de Belgrade et de Bruxelles

Cette offre sera examinée.

Le Fr. Président — propose, afin de faciliter l'organisation de nos assises de 1932, que le Comité Exécutif invite le Grand Orient de Turquie à envoyer l'un de ses membres à nos séances à titre consultatif pour tout ce qui se rapporte à cette organisation. Il pense que ce moyen de liaison permettrait de gagner du temps et de mieux coordonner les travaux préparatoires.

Cette proposition est acceptée et sera communiquée au Grand Orient de Turquie.

DIVERS.

La Grande Loge de Vienne a présenté au Convent de Bruxelles une motion tendant à introduire la défense des Droits de l'Homme dans la Déclaration de Principes de l'A. M. I. Cette proposition étant parvenue trop tard pour être mise à l'ordre du jour fut renvoyée à l'examen du Comité Exécutif.

En l'absence du délégué de la Grande Loge de Vienne, il est décidé de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance et le Grand Chancelier priera la Grande Loge de Vienne de prendre les dispositions nécessaires pour que son délégué puisse exposer ses desideratas à la réunion d'automne.

*Vœux.* — Le Congrès des Loges de l'Est du Grand Orient de France qui siège en ce moment à Genève, envoie au Comité Exécutif le vœu suivant qui est enregistré avec remerciements :

« Le Congrès des Loges de l'Est du Grand Orient de France, réuni à Genève, adresse à l'A. M. I. l'expression de ses sentiments les plus fraternels et ses vœux sincères pour que se réalise l'harmonieuse fusion de toutes les puissances maçonniques du monde en une véritable et féconde fraternité universelle ».

Pour le Congrès

Le Président (s) C. Guilhermet.

*Grand Orient d'Italie.* — Le GRAND CHANCELIER — demande dans quel sens il doit répondre aux pl. qui lui parviennent de nos Obédiences-membres à la suite de la circulaire adressée par le Grand Orient d'Italie fondé à Londres et sollicitant leur reconnaissance officielle.

Une discussion s'engage sur ce sujet et, après avoir entendu les FF. Maréchal, Riandey, Estèbe, Engel et Mossaz, il est décidé que le Grand Chancelier enverra à toutes nos Obédiences affiliées une lettre leur rappelant les termes des délibérations et décisions prises antérieurement par le Comité Exécutif.

*Suspension.* — La séance est suspendue à 12 h. 40 et reprise à 15 heures.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Grand Chancelier — propose que pour le prochain convent, un sujet de Droit maçonnique international soit soumis à l'étude des Obédiences adhérentes. Un rapporteur général serait chargé de résumer les travaux présentés et des

conclusions pourraient en être tirées par le Convent. Il considère qu'un travail de ce genre aura une grande utilité et présentera un immense intérêt pour la Fr.-M. internationale.

Le Fr. Gertsch — formule un vœu qu'il a déjà émis, en 1927, en faveur de l'établissement d'un code télégraphique international à l'usage des communications maçonniques.

Il est prié de présenter un projet dans une prochaine séance.

Le Fr. Mille — rappelle qu'il avait proposé naguère la vente de timbres maçonniques afin d'augmenter nos ressources.

Le Grand Chancelier est plutôt sceptique sur le rendement que pourrait donner la vente de ces timbres. L'essai tenté il y a quelques années a démontré qu'il ne fallait pas fonder grand espoir sur les résultats de cette opération.

Le Fr. Jeanneret — voudrait que l'A. M. I. devint le laboratoire de la Fraternité universelle et propose que des thèmes d'études sur ce sujet soient soumis aux Obédiences.

Le Fr. Président l'invite à présenter un rapport sur ce projet.

Le Fr. Engel, président — reprenant quelques-unes des propositions renvoyées au Comité Exécutif par le Convent en répartit l'étude de la façon suivante :

a) La motion formulée par la Grande Loge de Pologne et le rapport élaboré à Paris en 1927 par le Fr. Gertsch étant connexes, ce dernier est chargé de présenter un exposé sur cette question qui tend à donner un rôle actif aux Garants d'amitié.

b) Le rapport sur la Maçonnerie des pays scandinaves sera rédigé par le Grand Orient de Belgique.

c) Le Grand Chancelier étudiera par quels moyens nous pouvons atteindre les Obédiences nord-américaines.

d) La révision du texte de l'art. 1 des Statuts est confiée à la Commission du Règlement intérieur.

e) L'enregistrement des Traités fera l'objet d'une proposition du Grand Chancelier sur la création d'un département spécial, proposition qu'il présentera à la mComission du Règlement intérieur.

#### FIXATION DES DATES DE RÉUNIONS.

La Commission du Règlement intérieur se réunira à Paris, le 10 juillet, dans les locaux du Grand Orient de France.

Le Comité Exécutif tiendra sa prochaine session, à Paris, le 5 septembre, au siège de la Grande Loge de France.

La Commission désignée au début de la séance, ayant délibéré sur l'incident soulevé par la délégation espagnole, propose au Comité Exécutif d'enregistrer la protestation du représentant de la Grande Loge Espagnole et de prendre acte de la déclaration du délégué du Grand Orient. La composition de la délégation de l'Espagne fera l'objet d'un échange de correspondance entre la Grande Chancellerie et le Grand Orient dans le but d'éviter des difficultés à l'avenir.

La séance est levée à 16 heures.

Genève, le 15 juin 1931.

Le Grand Chancelier :

J. MOSSAZ.

..

Les Loges genevoises avaient invité les représentants de l'A. M. I. à une agape fraternelle qui eut lieu, pendant la suspension de séance, dans la salle de conférences du coquet hôtel de la Loge « Union des Cœurs ».

La Commission Centrale des Loges de Genève, composée de tous les VV. MM. de cet Or. , était au complet et tous se montrèrent fort empressés auprès de leurs hôtes.

Le Vén. M. Haissly, au nom des FF.-MM. genevois, rappela la mémoire des FF. Quartier-la-Tente et Reverchon qui ouvrirent la voie à l'Association Maçonnique Internationale, fondée en 1921 par le Convent international de Genève, et félicita le Comité Exécutif de l'œuvre accomplie depuis. Il fit des vœux pour le développement et la prospérité de l'A. M. I.

Le T. Ill. Fr. R. Engel remercia les Loges de Genève de leur frat. accueil et particulièrement la Loge « Union des Cœurs » de son hospitalité.

Après la clôture de la session, les VV. de Genève emmenèrent les délégués de l'A. M. I. en automobiles à travers la campagne genevoise et ce fut une heureuse occasion de passer ensemble encore quelques heures d'intimité toute fraternelle qui laisseront à tous un souvenir des plus agréables.

J. MOSSAZ.

## CANDIDATURE

---

### AUX OBÉDIENCES MEMBRES DE L' A. M. I.

La Grande Chancellerie a la faveur de porter à la connaissance des membres de l' A. M. I. que la Grande Loge de Honduras (fondée le 15 mai 1922) ayant son siège à Tegucigalpa, a présenté sa demande d'adhésion à notre Association par pl. datée du 16 avril 1931.

Cette candidature est régulièrement appuyée par les Obédiences suivantes :

- Grande Loge du Paraguay.
- Grande Loge Espagnole.
- Grande Loge Cuscatlan à San Salvador.

Le Comité Exécutif en a été informé dans sa séance du 14 mai dernier, à Genève. Conformément à l'art. 6 de nos Statuts, l'admission provisoire sera prononcée en décembre prochain si aucune opposition n'est parvenue à la Grande Chancellerie durant ce délai.

*Le Grand Chancelier*

J. MOSSAZ.

---

### ELECTIONS DE GRANDS OFFICIERS AU SEIN DE NOS GRANDES LOGES ADHÉRENTES

#### 1<sup>o</sup> Grande Loge Nationale de Tchécoslovaquie.

- G. M. Karel Weigner.
- » (aff. adm.) Arnost Juránek.
- G. M. adj. Vladimir Fajnor.
- G. Secrét. (aff. int.) Frantisek Richter.
- » (aff. ext.) Lev. Schwarz.
- » adj. Jaroslav Kosé.
- G. Très. Otto Kostar.

Représentant au Comité Exécutif de l' A. M. I. : Fr. Constant Pierre.

---

2° *Gran Logia Simbolica del Paraguay.*

G. M. Francisco J. Olivé Balsells.  
G. M. adj. Ernest George Kent.  
G. Secrét. Alfonso Sá.  
G. Trés. Juan Venzano.

3° *Gran Logia de Panama.*

G. M. Irvin Halman.  
Dép. G. M. Héctor Valdés.  
G. Secrét. José Oller.  
G. Trés. David Leslie Sasso.

---

**AVIS DE LA CHANCELLERIE**

I. — *Bulletin.* — Nos abonnements partant de janvier, nous prions instamment nos lecteurs de nous en faire parvenir le montant pour 1931 (soit fr. suisses 4.—) le plus tôt possible. Cela nous évitera les frais inutiles qu'entraînent les multiples rappels et facilitera considérablement notre tâche déjà très absorbante.

Nous serons toujours heureux de recevoir des communications susceptibles d'intéresser nos lecteurs. Il sera également tenu compte, dans la mesure la plus large, de toute suggestion susceptible d'augmenter l'intérêt de notre revue ou de nature à en améliorer la présentation.

II. — *Annuaire.* — Une nouvelle édition de *L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie Universelle* paraîtra au début de l'année 1932. Le solde de l'édition de 1930 est en vente au prix, réduit de 4 fr. suisses l'exemplaire.

III. — *Païements par mandats.* — Nous invitons les Loges ou les FF. qui nous couvrent par virement postal du montant de leur abonnement ou de leur souscription à l'Annuaire de bien vouloir mentionner sur le talon du mandat le nom sous lequel les commandes ont été effectuées. Il arrive fréquemment qu'un Fr. (Vén. ou Trés.) nous adresse une somme destinée à régler la dette d'une Loge dont il ne nous rappelle pas le nom. Cette manière de procéder occasionne des erreurs qui nous font perdre en recherches un temps précieux.

IV. — *Publications.* — Les publications suivantes sont en vente à la Chancellerie :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Deux Siècles de Franc-Maçonnerie », 233 pages avec illustrations, en anglais (édition française épuisée). Prix .....	3.— frs. suisses
2. Compte rendu in extenso du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) ....	3.— » »
3. Compte rendu in extenso du Convent de 1923.....	3.— » »
4. Compte rendu in extenso du Convent de 1927.....	2,50 » »
5. Compte rendu in extenso du Convent de 1930, à Bruxelles .....	2,50 » »
6. Codes maçonniques en couleurs anglais et allemands ; (édition française épuisée).....	2,50 » »
7. Codes maçonniques en noir, édition française .....	2,— » »
*8. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatiques pour le Travail en Loge d'Apprenti.	2.— » »
*9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatiques pour le Travail en Chambre de Compagnons .....	2.— » »
*10. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatiques pour le Travail en Ch. du Mil....	2.— » »
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française.....	7.— » »
*12. ALBERT LANTOINE : Histoire du Rite Ecossais ancien et accepté .....	8.— » »

\* Les frais de port pour ces livres sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N.B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 7 payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

V. — *Publicité.* — Nous attirons l'attention de nos FF. commerçants, industriels, hôteliers, etc., sur l'efficacité de la publicité faite dans notre Bulletin.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion :

1/8 de page .....	10.— frs., suisses
1/4 de page .....	20.— » »
1/2 page .....	40.— » »
1 page .....	80.— » »

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20%.

Pour quatre insertions, réduction de 25%.

Si le nombre des annonces le permet une réduction de prix sera faite sur le tarif ci-dessus.

---

### ADRESSES A RETENIR

Nous rappelons ici, pour répondre à un désir exprimé, les différentes adresses concernant l'administration de l'A.M.I.

Siège et bureaux de la Chancellerie : 61bis, rue de Lyon, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux N° 1.3510.

---

## Revue Maçonique

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A.M.I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

---

### LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA PAIX

*Discours prononcé par le F. Lucien Le Foyer, ancien Grand-Maître de la Grande Loge de France, le 29 septembre, à la Tenue Solennelle organisée à Bruxelles à l'occasion du Convent International de l'A.M.I.*

Vous me permettrez d'abord de me féliciter du caractère de la réunion où nous sommes, et de l'invitation qui a été adressée aux Obédiences d'adjoindre à leurs représentants, pour ces travaux particuliers de l'Association Maçonique Internationale, les délégués des LL. qui se sont particulièrement voués à l'étude du problème de la paix.

Il me semble qu'il y a là une innovation heureuse, de nature à faire mieux connaître l'Association Maçonique Internationale, c'est-à-dire à la faire mieux aimer.

Je m'excuse d'intervenir, pour esquisser d'un mot la question qui fait l'objet de notre ordre du jour, après l'intervention d'un pacifiste aussi éminent que mon maître et ami La Fontaine.<sup>1</sup> Mais nous sommes là pour exprimer les opinions de la démocratie maçonnique sur ce grand problème.

Je vous sou mets en quelques mots mes sentiments, — en vous avertissant d'avance que je vais me croire autorisé à dire à la Maçonnerie Internationale des paroles peut-être sévères, afin de rester fidèle au serment de vérité.

..

Mes FF., la question, semble-t-il, peut se poser sous la forme d'un syllogisme : La Maçonnerie est essentiellement fraternité. Or, la fraternité implique la paix. Donc la, Maçonnerie, essentiellement, doit être l'ouvrière de la paix.

---

<sup>1</sup> Voir Bulletin N° 36, p. 32.

En fait, la F.-M. est-elle bien l'ouvrière de la paix ? Est-ce d'elle que s'inspirent les gouvernements ? La F.-M. domine-t-elle les diplomaties ou la Société des Nations ?... Nous ne pouvons qu'hésiter à répondre, pour ne pas répondre par une négation, hélas !

..

Pourquoi la Maçonnerie n'a-t-elle pas pu, jusqu'ici, être cette ouvrière de la paix qu'essentiellement elle devait être ? Pour divers motifs, dont une partie vient de la F.-M. elle-même, et dont l'autre, mes FF., vient de nous. Ces difficultés, on peut les ranger sous trois chefs.

D'abord, la diversité qui caractérise la Franc-Maçonnerie universelle. Ici, elle a des tendances démocratiques ; ailleurs, elle est d'origine aristocratique. Ici, elle est novatrice et se tourne vers l'avenir ; ailleurs, elle est traditionnelle, voire conservatrice, quelquefois réactionnaire. Il y a, malgré l'estime et l'affection profondes que nous avons les uns pour les autres, une sorte d'antinomie entre ce qu'on peut appeler le caractère anglo-saxon et le caractère latin, antinomie que les usages maçonniques, ici et là, ont consacrée et fortifiée.

Evidemment, de ce point de vue, une œuvre telle que la nôtre, l'Association Maçonnique Internationale, semblait presque impossible à réaliser, comme la quadrature du cercle. Aussi la Société des Nations elle-même est-elle née plus tôt, et s'est-elle développée plus vite et plus largement que l'Association Maçonnique Internationale.

A côté des difficultés que provoque notre diversité, une autre difficulté découle aussi de notre caractère de société secrète.

Ah ! le « secret maç. » ! Nous savons combien il est indispensable. Les révolutions, les oppressions, les tyrannies qui ont suivi, dans tant de pays, la guerre mondiale, ont montré qu'il faut qu'à certaines heures la Maçonnerie puisse reprendre la formation secrète...

Mais il faut bien reconnaître qu'il y a quelque chose de contradictoire entre le caractère secret, d'une part, et, d'autre part, le rayonnement et la propagande. La propagande et l'influence d'une société secrète, voilà qui est, par définition, malaisé et limité ! On a fort raillé ce personnage de l'*Angelo*, de Victor Hugo, qui portait « l'uniforme de la police secrète ». Nous, pour accomplir notre action internationale, nous sommes obligés de chercher, sinon l'uniforme, du moins l'uniformité des sociétés secrètes. La Maçonnerie peut-elle vraiment agir sans paraître ; peut-elle garder les mêmes formations, les mêmes caractères, dans des milieux et des périodes où elle est libre, et dans les milieux et aux époques où il lui faut demeurer secrète ?...

Il y a une troisième difficulté ; et, pour celle-là, nous devons, mes FF., faire notre *mea culpa*.

Je vais dire un grand mot, presque un gros mot, pour marquer ma pensée : Cet obstacle, qui arrête la Maçonnerie dans son œuvre d'organisation de la paix, c'est son ignorance... Je suis maçon depuis trente ans, et pacifiste depuis trente-cinq ans. Ce que je viens de résumer d'un mot, ce n'est pas la leçon de mes lectures, ou le fruit de mon imagination, c'est le résultat de mon expérience.

Il y a trente ans — ou davantage —, on pouvait se borner à la conception et à l'expression d'aspirations humanitaires. A ce moment-là, et surtout avant le fameux rescrit de Nicolas II et du comte Mouraviev, l'organisation de la paix n'existait que dans le cerveau et les livres des penseurs. Les personnes ou les associations privées ne pouvaient guère faire autre chose qu'exposer leurs idées, scruter la doctrine de la paix, invoquer certains précédents, affirmer leurs sentiments généreux, révéler leur clairvoyance.

Et quand, à mon entrée dans la Maçonnerie, je me suis aperçu qu'elle avait pour devise cette trilogie, inscrite au fronton de son temple : « Liberté, Egalité, Fraternité », et, au sommet, couronnant le tout, l'idéal, l'effigie ailée de la paix, j'ai eu l'impression d'entrer dans la plus belle des institutions humaines, de m'associer à la plus grande force de progrès qui se puisse concevoir.

Mais, depuis, les événements ont marché. Il y a eu, non seulement ce rescrit, les travaux et les conventions des deux Conférences de La Haye en 1899 et 1907, tout l'énorme effort de gestation qui s'est produit et développé avant la guerre de 1914-1918, mais il y a eu cette charte de l'avenir — monument expiatoire dressé par les gouvernements pour atténuer l'horreur du crime —, qui s'appelle le Pacte de la Société des Nations, il y a eu les innombrables études des Assemblées, du Conseil, des Commissions et Comités, des Conférences, il y a eu toute la foule des accords et conventions, ratifiés ou non, le Protocole, Locarno, — qui ont tuméfié l'organisation de la paix, au point d'en faire un monde...

Alors, je me suis demandé, jour à jour, année à année : Est-ce que la Maçonnerie va bien comprendre la tâche qui est la sienne, est-ce qu'elle va se tenir au courant, devenir, au moins dans une certaine mesure, ce qu'il faut qu'elle soit : l'inspiratrice de l'organisation de la paix ?... Est-ce qu'elle va savoir attirer à elle les hommes qui conditionnent et agencent l'avenir prochain du monde ? Est-ce que ce sont ses représentants qui sont allés à La Haye ? Est-ce que ce sont ses hommes qui sont allés à Genève ?... Mais connaît-elle bien, seulement, les instruments diplomatiques, les engagements, les contrats, par

lesquels les gouvernements se sont liés devant leurs peuples ? Est-ce qu'elle a bien étudié les problèmes ? Est-elle consciente de sa mission ?

Je le dis avec regret, humilié : Je me suis posé la question. Je n'ai pas pu me donner la réponse que ma raison exigeait.

Au contraire ! La vérité m'oblige à confesser que la Maçonnerie, qui aurait dû précéder les gouvernements, n'a même pas su les suivre. Les gouvernements, d'abord sur l'injonction du rescrit du tzar, puis, après la guerre mondiale, sous l'empire de la nécessité, je dirais presque sous l'obsession du remords, ont prodigieusement développé la théorie, et même les institutions, de la paix. Pour eux, je suis moins sévère que mon maître La Fontaine.

Notre Ill. F. La Fontaine a paru surtout frappé des insuffisances de l'organisation internationale qui a été établie par les gouvernements au lendemain de la grande guerre. Il a insisté sur les lacunes et les carences. Pour moi, que la pression des années détourne des vaines assertions verbales, et persuade trop bien de l'urgence hâtive des actes utiles, je veux, avec une indépendance absolue, rendre justice à l'œuvre que les gouvernements ont accomplie. Je veux dire que, s'ils ne font pas davantage, et si, dans certains domaines, comme le désarmement, leur défaillance va jusqu'à la défection criminelle, c'est en partie parce que les peuples n'ont pas compris ni soutenu leurs premiers et grands efforts, n'ont pas entouré d'une sympathie attentive la jeune vie des institutions de la paix, parce que les démocraties ont montré ce scepticisme qui est un défaut d'imagination et de cœur, et négligé, par paresse, d'étudier les affaires internationales, — ce qui est la tâche du souverain.

Vraiment, quand, en peu d'années, on a, comme l'ont fait les gouvernements, haussé l'arbitrage permanent jusqu'à la Cour permanente de Justice internationale, quand on a rédigé et publié ce Pacte de la Société des Nations que tous les hommes de progrès devraient savoir quasi par cœur, car c'est la déclaration des Droits des Peuples, à côté de la déclaration des Droits de l'Homme, quand, dans le même esprit, on a bâti ce monument prodigieux que nous-mêmes, les Pacifistes, nous n'avions pas osé rêver : les accords de Locarno, quand, d'autre part, on a esquissé cette grande promesse, encore qu'un peu vague, qui s'appelle le Pacte Briand-Kellogg, quand on a touché à tous les problèmes politiques et économiques internationaux, y compris cette question d'ordre intérieur qui est la question des minorités, quand on a osé proposer la solution intégrale et suprême qui est la Fédération, — on a été plus vite et plus loin que l'opinion publique, même l'opinion publique des démocraties qui se croient éclairées. Comme je voudrais que notre Association Maçonnique Internationale rassemblât des participants aussi

nombreux, osât risquer les mêmes initiatives et discuter les mêmes problèmes, dans son domaine propre, que la Société des Nations dans le sien !

Voilà, mes FF., la troisième raison pour laquelle la F.-M. n'est pas, comme elle devrait l'être, à la tête du mouvement d'organisation de la paix. Je m'excuse d'avoir souligné cette raison d'un trait peut-être brutal... Mais nous nous devons la vérité...

Et maintenant, que faire ?

Je tracerai aussi un triple programme aux Maçons des diverses nations qui me font la faveur de m'entendre.

La première de mes recommandations est bien maçonnique : c'est le travail.

Mais pas seulement le travail d'ordre proprement maçonnique, c'est-à-dire l'étude des questions présentant un caractère administratif ou rituel, — j'entends l'étude attentive, quotidienne, objective, documentée, des moyens de réaliser la paix et la fraternité humaine, dans la société internationale. D'abord, parce qu'il faut rattrapper le temps perdu, ensuite parce qu'il faut exécuter l'œuvre nécessaire, enfin parce que nous sommes, plus que jamais peut-être, menacés de la catastrophe d'une guerre nouvelle. Il est nécessaire que les Maçons apprennent comment les questions se posent, comment les gouvernements les ont déjà résolues ou ont déjà esquissé leur solution. Si vous voulez agir sur les gouvernements, il apparaît indispensable que vous connaissiez les questions. Un avocat se présente-t-il devant un tribunal sans avoir examiné à fond le dossier du client qu'il veut défendre ? Combien y a-t-il de Maçons qui ont étudié le dossier de la paix ? Il faut l'étudier. Il faut que systématiquement les LL. s'abonnent aux principales publications de Genève. Ah ! je ne prétends pas qu'il soit besoin d'étudier tout : On a élevé des murs de documents entre les démocraties et les techniciens (ou ceux qui se disent tels). Mais il faut se procurer les textes et les renseignements, notamment ce Résumé Mensuel des travaux de la Société des Nations, ces brochures de propagande de la Section d'Information de la S.d.N., ce Catalogue Général des Publications, qui ouvriront, devant vos yeux, bien des perspectives, et vous révéleront l'immensité de votre tâche. Il vous faut adhérer, individuellement, sinon collectivement, dans vos pays respectifs, aux Sociétés de la Paix, participer à leurs conférences et manifestations, adhérer surtout aux Congrès Universels et Nationaux de la Paix.

Et laissez-moi vous indiquer d'un mot que, le jour où nous aurons suffisamment examiné les documents de la Société des Nations, nous aurons travaillé pour nous. Car les problèmes qui

se posent à l'A.M.I. sont les mêmes qui se sont posés devant les Etats réunis dans la Société des Nations. Le problème de la « régularité », les Etats se le posent quand ils s'inquiètent de savoir s'il y a lieu, pour eux, de reconnaître, *de facto* ou *de jure*, ou de ne pas reconnaître, un nouvel Etat ou un nouveau régime. Dans notre Association Maçonnique Internationale, nous nous demandons quels pouvoirs nous devons conférer à l'autorité centrale et dans quelle mesure nous devons sauvegarder la souveraineté des Obédiences. Les Etats qui ont créé la Société des Nations et qui vont avoir à créer la Fédération Européenne ont éprouvé les mêmes soucis. Quand nous délibérons, nous sommes contraints, comme les Etats, de choisir entre le principe de l'unanimité et le principe de la majorité ; les gouvernements sont partis de la première conception, qui est la conception diplomatique : l'unanimité, pour s'élever, dans certains cas au moins, à la conception supérieure, qui est la conception parlementaire : la majorité. Nous pratiquons aussi les bons offices et l'arbitrage... Je pourrais poursuivre le parallèle et vous prouver encore qu'en effet ce sont bien les mêmes problèmes — *mutatis mutandis* — qui se posent au sein de l'Association Maçonnique Internationale et au sein de la Société des Nations... Mais je suis sûr que, dès maintenant, vous acceptez ma conclusion : Puisque la Société des Nations est, en fait, en avance sur nous, nous avons intérêt, je ne dis pas à accepter les yeux fermés, mais à étudier les solutions qu'elle a retenues ou étudiées elle-même, afin de les adapter, s'il y a lieu, aux problèmes analogues qui s'imposent à nous.

La seconde vertu, dont il convient que nous nous décorions davantage, je l'appellerai le courage, — le courage civique et social. A coup sûr, il ne faut pas faire de politique dans les LL., de politique électorale. Evidemment, nous ne devons pas, en L., indiquer ni savoir de quel parti nous sommes, — encore que l'orientation des esprits se marque dans les paroles. Oui, nous laissons à la porte du temple les impurs métaux. Mais, est-ce que les Maçons, sous prétexte de cultiver leur jardin secret, leur moi individuel, prétendraient se dérober à la tâche sociale et au devoir politique, au sens philosophique de ce mot ? Est-ce que la Maçonnerie, qui puise, dans le monde extérieur, des « profanes », pour leur « donner la lumière », et qui arbore comme idéal la fraternité universelle, peut enfermer dans ses temples la fraternité et la lumière ?

Non, nous ne sommes pas ici comme je ne sais quels moines dans une thébaïde, poursuivant un dialogue mystérieux avec l'Être Suprême, ou pesant, sans aboutir jamais, le pour et le contre dans des balances qui oscillent éternellement. Nous sommes ici pour apprendre à aimer les hommes, et pour accomplir tout le devoir. Nous ne fermons les portes du temple que

pour les ouvrir ensuite, quand nous nous sommes mutuellement éclairés et fortifiés, pour aller avec les peuples vers la liberté, vers l'égalité, vers la fraternité, vers la paix.

Donc, je dis : Courage ! après avoir dit : Travail !

Une dernière idée ; un dernier conseil...

On nous répète volontiers : La réalisation de la paix sera le fruit de l'avenir. Soyez patients. Vous aurez semé ; vos enfants récolteront...

Cette longanimité envers le mal, cette patience devant la guerre, j'ai pu les partager moi-même ; elles paraissaient raisonnables avant le drame de 1914-1918 ; il semblait que nous avions le temps pour nous, qu'il travaillait avec nous, qu'il éloignait, avec les traces des anciennes guerres, l'éventualité d'une guerre nouvelle, que toute cette machinerie infâme des armements ne voudrait jamais fonctionner, que l'horreur croissante du massacre ajoutait chaque jour à son impossibilité.

Nous avons vu. Nous avons vu la guerre éclater soudainement, pour des raisons dérisoires, durer quatre ans et trois mois, embraser le monde. Stupide, qui conserverait l'optimisme d'autrefois, s'attribuerait le concours du temps ! Non, nous n'avons pas le temps. Non, la guerre menace, stocke ses obus, invente ses gaz et paralyse, à Genève, la Commission Préparatoire de la Conférence du Désarmement. Déjà, partout, l'opinion publique, visiblement, se corrompt. Après une première période de révolte et de dégoût à l'égard de l'assassinat obligatoire et du massacre généralisé, après un fervent retour vers les grands principes immolés, vers la liberté, vers la justice, vers la fraternité, dans les premières années qui ont suivi la guerre, que voyons-nous maintenant ? Les fanatismes se relèvent, les nationalismes dévident à nouveau le chapelet de leurs exigences, la force reconstitue le roman de ses sophismes, la démagogie de la violence séduit les bulletins de vote, la brutalité défile dans les rues et y règne, la voix de la sagesse et de l'évidence faiblit, et le commun des hommes accepte l'idée d'une nouvelle extermination universelle, sans rien retenir de l'expérience du passé, sans rien prévoir des catastrophes inouïes qu'entraînerait une nouvelle crise de démence...

Hélas, c'est bien ce spectacle qui se dessine à nos yeux, c'est bien ce bruit qui vient frapper nos oreilles. Nous n'avons pas le temps. Je ne vous dis pas : Patience de la paix. Je vous dis : Impatience de la paix. Je vous dis : Hâtons-nous. Nous serions des lâches, nous trahirions la cause sainte de l'humanité et de la paix, si, sous prétexte d'une confiance trop facile dans les bienfaits de l'éducation, nous laissons aux générations qui suivront la nôtre le soin d'accomplir les efforts dont la nécessité et l'urgence emplissent nos oreilles et nos yeux. Ne remettons pas à demain ce qui doit être fait aujourd'hui. Voyez-vous :

Il existe des saisons propices, pour la croissance, pour la maturation des solutions sociales, comme il y a des saisons pour la croissance, pour la maturation des fruits de la terre. Si vous ne savez pas cueillir, si vous ne savez pas arracher, quand la saison est venue, le fruit tombe à terre et pourrit. Si vous ne savez pas cueillir, c'est-à-dire arracher, ces fruits précieux du grand arbre humain, l'arbitrage obligatoire, les sanctions, le désarmement, la fédération, quand l'œuvre des esprits et du temps en a suffisamment mûri les prémices, vous n'aurez plus que des fruits pourris, qui ne seront pour vous que des déceptions, n'ayant été que des promesses.

Et déjà, précisément, à quiconque étudie l'évolution du problème du désarmement, il apparaît que nous étions beaucoup plus près de la solution en 1925 que nous ne le sommes en 1930. Depuis trois ans surtout, ce ne sont, de ce côté, que piétinements ou régressions ; et l'heure des réalisations est peut-être déjà vécue, sans que les victimes, dédiées déjà à la mort, s'en doutent...

Voilà, mes FF., les conclusions que je confie à vos consciences. Un dernier mot... Je dirai à la Maçonnerie, comme au Lazare de la légende : Lève-toi ! Tu as un grand idéal, un grand devoir, un grand passé. Tu as été plus déchirée que les autres, car, en vérité, quand l'humanité s'égorgeait, tu as saigné dans ta chair et pleuré dans ton esprit. On écartelait ta foi fraternelle... Mais, assez souffert, assez gémi, assez parlé. Il faut conquérir le Travail, le Courage, l'Impatience... Et, après tout, la Maçonnerie a quelque chose que n'ont pas les autres institutions et les autres hommes. C'est cette passion de l'idéal, c'est ce génie de l'avenir, c'est cet amour de l'espérance, ce sont ces qualités du cœur, qui, disait le moraliste, inspirent les grandes pensées. Oui, les grandes institutions naissent du cœur. Le cœur de l'humanité, c'est la Maçonnerie Universelle !

LUCIEN LE FOYER.

---

## EN YUGOSLAVIE

La Grande Loge Yougoslavia s'est augmentée récemment d'un nouvel Atelier, à l'Or. de Veliki Beckerek. A l'occasion de la cérémonie solennelle d'installation de cette Loge que présida le T. Ill. G. M. adj. D. Militchevitch, le T. C. Fr. Dr. Brga Boguitch prononça, en français, l'allocution suivante :

Mes TT., CC., FF.,

Permettez-moi de prendre la parole pour saluer la Maçonnerie en ce jour solennel où a lieu l'installation de la Loge

« Vojvodina », la plus jeune des Loges yougoslaves, dans ce nouvel Orient si plein de belles promesses. C'est avec joie, avec enthousiasme que je le fais et je ne puis, malgré mes efforts, vous cacher la profonde émotion que j'éprouve.

La Maçonnerie, cette organisation géante et formidable que les mauvais redoutent et craignent à si juste titre, répand depuis des siècles, comme un grand fleuve bienfaisant, ses flots régénérateurs à travers tous les continents, partout où il y a du cœur et de la raison, partout où il y a de la bonne volonté et du bon sens, en franchissant, victorieuse, toutes les barrières : barrières de religion, de langue et de caste.

Malgré tous les obstacles que lui ont opposés et que lui opposent le papisme et tous les spectres, encore vivants et actifs, du plus noir Moyen-Age, la Maçonnerie a marché, à grands pas, toujours en avant, irrésistible comme un conquérant, non — il faut en convenir — sans quelques défaillances passagères qui sont, malheureusement, l'héritage des hommes et qui marquent de leur sceau chaque œuvre humaine.

Magnifique, quand même, cette légion, composée de soldats élus qui forgent leurs armes dans l'austère secret de leurs Temples, à la lumière mystique des flambeaux de la Raison, de la Force et de la Beauté et qui comble de bienfaits le genre humain. Sa mission n'est cependant pas encore accomplie, son but n'est pourtant pas atteint.

Analysons, mes FF., ses armes, sa méthode de combat, ses buts :

Ses armes sont l'amour de la Vérité et la Droiture.

Sa méthode de combat, c'est le Travail, le travail acharné et infatigable.

Ses buts sont la réalisation de la Solidarité et de la Liberté humaine.

En vous parlant de liberté, mes FF., je n'entends pas la soi-disant « liberté » des profanes, cette liberté pharisaïque au nom de laquelle ont été commis et sont encore commis aujourd'hui tant de crimes, de bassesses, de violences et de sacrilèges. Non, je parle de la liberté comprise maçonniquement, de cette liberté qui ne peut exister que si elle est universelle et n'éclore que si elle a pour terrain la solidarité humaine ; cette liberté n'étant plus le privilège d'une nation, d'une langue ou d'une caste n'admet pas la coexistence d'hommes soi-disant « libres » d'un côté et d'hommes abaissés, de l'autre.

Nous voulons l'homme, nous voulons tous les hommes, libres, sans distinction de couleur et de langues ; nous les voulons affranchis de l'ignorance, libérés de la haine, des préjugés et des dogmes.

Mais cette liberté exige d'une façon impérieuse la préexistence de la solidarité humaine, comprise maçonniquement, elle

aussi. Car, une violence commise à l'adresse d'un seul homme, c'est une violence que l'on commet envers toute l'humanité. Tant qu'il y aura sur notre planète un seul homme asservi d'une manière quelconque, tous les autres êtres humains ne seront eux-mêmes que des esclaves.

Il ne s'agit donc pas, vous le voyez mes FF., d'une soi-disant « solidarité » platonique, théorique et oratoire mais de la solidarité productive et réelle. C'est sur cette base seulement que nous pourrons édifier le grand et lumineux Temple de l'Humanité.

Vous le savez, mes FF., la tâche que nous nous sommes imposée est encore lourde, le chemin que nous avons à parcourir est difficile, et le but que nous poursuivons est hélas, bien éloigné de nous. Qu'importe ! Nous avons pour nous deux alliés tout puissants : L'Amour et la Raison ! Soyez convaincus, mes FF., que le triomphe couronnera un jour les efforts des FF.-MM.

C'est dans cette pensée, avec ces sentiments et avec une foi inébranlable dans la réalisation définitive de la sublime mission maçonnique que j'ai l'honneur de vous prier, Ill. G. M. adjoint et vous tous mes chers FF., de lever vos verres et de les vider à la prospérité de la Maçonnerie, au triomphe de la Liberté, à celui de l'idéal le plus pur, le plus noble et le plus généreux, en un mot, au triomphe de l'idéal le plus humain.

Vive l'Association Maçonnique Universelle !

---

## UN GRAND ORIENT D'ITALIE A LONDRES

Les lecteurs du « Bulletin » ont pu lire, à plusieurs reprises, dans les comptes rendus des séances du Comité Exécutif de l'A.M.I., les délibérations auxquelles a donné lieu la création, à Londres, d'un Grand Orient d'Italie que les fondateurs considèrent comme le successeur légitime de l'ancien Grand Orient dissous par le régime fasciste.

Cette nouvelle Obédience vient d'adresser à toutes les Puissances maçonniques une communication officielle leur annonçant sa fondation et les priant de bien vouloir procéder au renouvellement des anciennes relations par l'échange de garants d'amitié.

La circulaire est signée par le II<sup>e</sup> G. M. adj. et le G. Secrétaire, les fonctions de G. M. et de 1<sup>er</sup> G. M. adj. ayant été laissées vacantes dans l'intention de les mettre à la disposition des FF. D. Torrigiani et Meoni qui les occupaient précédemment

ou de deux autres MM. à désigner lorsque la Franc-Maçonnerie sera rétablie en Italie. Elle explique que, par suite de la démission des TT. Ill. FF. D. Torrigiani (G. M.), Meoni (G. M. adj.), et de tous les anciens Dignitaires du Grand Orient d'Italie, le T. Ill. Fr. Ettore Ferrari, resta, seul, à son poste en qualité de G. M. d'honneur et d'ex.-G. M. effectif, héritant, par conséquent de l'autorité légale et régulière sur toute la Famille maçonnique italienne. Le F. Ferrari ayant conservé également son titre et sa fonction de Souv. Grand Commandeur du Sup. Conseil du 33<sup>e</sup> degré — qui ne s'est pas dissous — confia, avant de passer à l'Or. Eternel — dit la circulaire — à son lieutenant, le Fr. Leti (vivant en exil) le soin de remettre en activité le Sup. Conseil du 33<sup>e</sup> degré et de reconstituer le Grand Orient d'Italie de la façon qu'il jugerait opportune.

Une assemblée fut convoquée, hors d'Italie naturellement, à laquelle prirent part les délégués des Loges de l'ancien Grand Orient qui, à l'étranger, avaient survécu à la dissolution ainsi que les anciens Dignitaires et les FF. exilés dans les divers pays d'Europe. Cette assemblée décréta la reconstitution du Grand Orient d'Italie, adopta les Règlements en usage avant la fermeture du Palazzo Giustiniani et nomma un Conseil de l'Ordre provisoire dont les membres devront tous démissionner lors de la rentrée en Italie.

On ne saurait adresser des reproches à nos FF. italiens, si douloureusement frappés par le sort, lorsqu'ils unissent leurs efforts afin d'entretenir le feu sacré qui rallumera, au jour que nous espérons prochain, les flambeaux éteints de leurs Temples. Il semble bien que ceux qui ont pris l'initiative de cette reconstitution aient agi avec toute la prudence nécessaire en tenant compte des difficultés éventuelles mais on est cependant autorisé à se demander si la formule d'union qu'ils ont adoptée est bien la meilleure. Ne risque-t-elle pas d'être considérée, par les FF. italiens restés au pays, comme entachée d'irrégularité ?

Le G. M. Torrigiani, à tort ou à raison mais certainement dans des conditions tragiques, a décrété la dissolution du Grand Orient d'Italie qui était l'autorité régulière de la Franc-Maçonnerie symbolique italienne. Le Souv. G. Comm. du Sup. Conseil du 33<sup>e</sup> degré, Ettore Ferrari, avait-il le pouvoir de réveiller le dit Grand Orient dans les formes que l'on vient d'adopter ? Une question de droit se pose à ce sujet à laquelle la lettre du nouveau Grand Orient ne répond pas et qui peut constituer un obstacle à sa reconnaissance par les Puissances maçonniques en relations avec l'ancienne Obédience romaine aussi bien qu'à l'approbation des FF. italiens de la métropole.

Si, lorsque la Franc-Maçonnerie reprendra force et vigueur dans l'Italie libérée de la dictature fasciste, on se trouvait en présence d'instructions spéciales, restées secrètes jusqu'ici,

émanant du G. M. Torrigiani ou d'une autorité régulière du Grand Orient, il en résulterait inévitablement des froissements, des suspicions qui risqueraient de troubler gravement le rétablissement de l'Ordre dans son unité nationale. En outre, il est un assez grand nombre de FF.-MM. italiens, expatriés eux aussi depuis l'avènement du régime politique actuel, n'appartenant pas au Grand Orient reconstitué, de même qu'il existe des Loges italiennes travaillant à l'étranger qui ne lui sont pas rattachées. Quelle sera l'attitude des uns et des autres au moment du retour dans la mère-patrie ?

Il faut espérer que nos FF. italiens auront la sagesse et la force de ne pas se diviser quand sonnera l'heure, tant désirée, de la libération et que, tous, sauront s'imposer le sacrifice de leurs sentiments particuliers sur l'autel de la Concorde fraternelle.

J. MOSSAZ

---

## LE TEMPLE, ORDRE INITIATIQUE DU MOYEN-AGE

*Fais ce que dois,  
Advienne que pourra.*

L'auteur se propose de donner ici un bref aperçu de l'histoire de l'*Ordre des pauvres chevaliers du Temple* pour étudier ensuite la mesure dans laquelle celui-ci s'apparente, soit par filiation historique, soit spirituellement, à la Franc-Maçonnerie qui, selon plusieurs de ses systèmes, considère le Temple comme l'un de ses ancêtres.

Il saisit ici l'occasion de remercier vivement le conservateur de la magnifique et riche bibliothèque du Grand Orient des Pays-Bas, le Fr. A. J. Hooiberg, grâce à l'amabilité et à la compétence duquel il a pu poursuivre avec fruit durant le séjour qu'il fit à La Haye en 1929-1930, ses recherches sur les précurseurs de la Franc-Maçonnerie.

### I.

#### LA VIE ET LA MORT DE L'ORDRE DU TEMPLE.

Le 15 juillet 1099, après cinq semaines de siège, les premiers croisés firent la conquête de Jérusalem ; un royaume chrétien se constitua en Palestine dont le sceptre fut confié aux mains de Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon.

Dix-huit ans plus tard, en 1117, neuf croisés français dont Hugues de Payens et Geoffroy de Saint-Adhémar, les seuls dont les noms nous aient été transmis — créèrent un ordre qui se donnait pour but la protection des pèlerins se rendant en Terre sainte. Le roi Baudouin mit à leur disposition une maison située sur l'emplacement ou à proximité de l'ancien temple de Salomon, d'où ces croisés baptisèrent leur organisation « Ordre des pauvres chevaliers du Temple ».

Nous ne savons que fort peu de l'activité de l'ordre durant les premières années de son existence. En 1128, un concile se réunit à Troyes sous la présidence de l'évêque d'Albano, représentant du Pape Honorius II ; il donna à l'ordre nouvellement fondé une règle dont la rédaction est attribuée au célèbre abbé Bernard de Clairvaux et qui lui prêtait un caractère à la fois religieux et militaire. Selon cette règle, les Frères Templiers faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; leur vêtement consistait en un manteau blanc portant une croix-rouge sur le sein gauche.

Il est certain que les Templiers, dont on devait par la suite dire tant de mal, jouirent, dans les débuts, d'une très grande popularité ; les chroniques contemporaines sont pleines d'éloges à leur égard et les qualifient de valeureux soldats de Dieu. Voici en quels termes saint Bernard parle de leurs vertus :

« Ils ne possèdent rien en propre, pas même leur volonté. Pour l'ordinaire, ils sont vêtus très simplement et couverts de poussière ; le soleil a brûlé leur visage, leur regard est franc et sévère. Lorsque approche l'heure de la bataille, ils s'arment intérieurement de foi, et de fer extérieurement. Les armes sont leur unique parure ; ils les brandissent avec courage dans les plus grands dangers et ne craignent ni le nombre ni la force des barbares. Toute leur confiance est dans le Dieu des armées et dans la lutte pour sa cause ils courent à une victoire certaine ou à une mort sainte et honorable. O vie heureuse où l'on attend la mort sans crainte, où on la désire avec joie, où on l'accueille avec foi ! »

De cette confrérie de pauvres chevaliers — si pauvres qu'ils choisirent comme emblème de leur sceau deux chevaliers enfourchant un unique cheval — naquit au cours des siècles une puissante organisation qui réussit, par ses richesses et par la valeur de ses membres, à tenir en échec les grands de leur temps. C'est ainsi qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les Templiers possédaient en Europe plus de 9.000 châteaux-forts avec les hommes et les serfs nécessaires à leur administration. Le siège du prieuré français était à Paris, au Temple qui se dresse aujourd'hui encore sur les bords de la Seine. Les vastes domaines des Tem-

pliers produisaient d'énormes revenus ; d'autre part, l'ordre recevait de nombreux legs et dons, de sorte qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle son revenu était évalué à 57 millions de francs<sup>1</sup>. Il se servait de cette situation avantageuse pour traiter des affaires de grande envergure ; ensemble avec les Juifs et les Lombards il tenait entre ses mains la haute finance de son temps, ayant pour débiteurs — et parfois pour des sommes considérables — la plupart des princes.

Un autre facteur vient augmenter encore la puissance des Templiers : ils jouissaient de nombreux privilèges tant d'ordre spirituel que temporel. Soumis directement au Pape, ils ne reconnaissaient pas la juridiction des évêques ; ils avaient le droit d'élire librement leurs supérieurs et leur Grand-Maitre, tenant rang de prince, se disait élu « par la grâce de Dieu ». D'autre part, les puissances temporelles leur accordaient une protection efficace : ils étaient dispensés de tous impôts et leurs châteaux étaient considérés comme des asiles inviolables. A l'époque de leur mise en accusation, en 1307, leur nombre était évalué à près de 20.000, chiffre qu'il faut quintupler, peut-être même décupler, si l'on tient compte des innombrables vassaux, serfs et mercenaires qu'ils avaient sous leurs ordres.

..

Ainsi une profonde transformation s'était opérée au sein du Temple : sa pauvreté s'était changée en une richesse ostentatrice ; son obéissance avait fait place à une arrogance démesurée le poussant à se soustraire à l'autorité du Pape d'une manière qui frisait l'hérésie ; sa chasteté — si l'on en croit l'acte d'accusation et les aveux arrachés par la torture — s'était transformée en une vie licencieuse. Voici ce qu'en dit Raynouard, un des principaux historiographes du Temple<sup>2</sup> :

« Ils avoient un orgueil insupportable, une insatiable avidité et ils vivoient dans un luxe prodigieux. Leur avidité leur faisoit amasser des richesses très-souvent avec injustice ; enfin leur opulence les avoit conduits aux délices, aux voluptés qui en sont la suite, à la débauche même. Ils avoient une table somptueuse et s'adonnaient sans réserve à la boisson. Le proverbe ancien et qui dure encore après tant de temps « *boire comme un Templier* » fait voir quelle étoit leur réputation sur ce dernier article<sup>3</sup>. Ils ne reconnoissoient de supérieur que leur Grand-

<sup>1</sup> V. Goblet d'Alviella : Quelques réflexions sur l'origine de la Franc-Maçonnerie templière. Bruxelles, 1904.

<sup>2</sup> Raynouard : Procès et condamnation des Templiers, Paris, 1805.

<sup>3</sup> Ce qui, entre parenthèses, ne veut pas dire grand'chose, puisque à la même époque l'on disait également « bibere papaliter », boire comme un Pape !

Maître qui, n'étant pas plus réglé que les autres, ne songeait guère à les réformer. »

Lorsqu'en 1291 les Templiers durent évacuer leurs dernières possessions d'Orient, Tyr, Sidon, Beyrouth, après que la septième croisade se fut terminée sans succès pour les Chrétiens, tout le poids de l'ordre se porta sur l'Europe. Il ne pouvait désormais plus se vouer à son but primitif, la protection des pèlerins, et s'adonna avec d'autant plus d'ardeur à ses intérêts temporels.

Quels étaient exactement ces intérêts ? On ne saurait le dire avec certitude, car il ne faut pas oublier que l'Ordre du Temple était, du moins dans une partie de son organisation, une confrérie secrète. Il est certain qu'il existait dans son sein un groupe d'initiés qui avait devant les yeux un but final, clairement défini et que la grande masse des chevaliers servait sans s'en rendre un compte exact. Ce but suprême fut peut-être l'instauration d'une grande hégémonie sur toute l'Europe ; il est un fait que l'Ordre du Temple possédait, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, une puissance financière et militaire telle qu'il aurait fort bien pu provoquer le profond bouleversement politique qui lui aurait permis de prendre en main les gouvernements temporels ou du moins de conquérir une influence prédominante sur les titulaires de la puissance temporelle. Un rêve magnifique qui n'est pas si absurde qu'on pourrait le croire à première vue. *L'Ordre du Temple serait de la sorte devenu le continuateur de ces sociétés secrètes qui ont existé dès la plus haute antiquité et dont le but était d'acquérir la puissance spirituelle et temporelle non point pour elles-mêmes, mais pour s'en servir, par l'action de quelques initiés, comme d'un instrument susceptible de hâter le progrès et le perfectionnement de l'humanité.*

Un auteur français, Maurice Magre, évidemment plus poète qu'historien, mais dont l'intuition n'est pas sans une certaine sûreté, confirme cette manière de voir<sup>1</sup> :

« Le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, écrit-il, virent se développer ce rêve énorme, cette chimère gigantesque et secrète, la conquête de l'Europe et de l'Asie par une minorité vaillante et bien organisée, une minorité ignorante pourtant du but et que dirigeait un groupe d'initiés. La réussite aurait été le rétablissement de l'antique hiérarchie sacerdotale d'Égypte. Derrière les rois et leurs guerriers, il y aurait eu les sages, à la fois prêtres et savants, qui auraient imposé une volonté de justice et orienté l'univers vers la perfection. »

<sup>1</sup> Magre : Magiciens et Illuminés, Paris, Fasquelle. 1930, p. 142.

N'est-ce là que l'expression d'une imagination débordante ? Certes, il faut être d'une prudence extrême dans l'étude de ces points délicats d'histoire ; mais, en revanche, rien ne permet d'affirmer *à priori* l'absurdité d'une telle hypothèse, surtout lorsqu'on sait les rapports très étroits que les Chevaliers du Temple entretenirent avec certains chefs des infidèles et l'intérêt qu'ils manifestèrent pour les doctrines répandues en Orient. Nous verrons par la suite combien leur propre doctrine se rapprochait de celles qu'ils étaient censés combattre, aussi n'est-il guère fantaisiste d'admettre que certains idéals, transmis des confréries ésotériques antiques, se soient infiltrés dans l'Ordre — secret et ésotérique, lui aussi — des Templiers. Grouvelles, un auteur français qui, à en croire les trois étoiles dont il fait suivre son nom, semble avoir appartenu à l'Ordre moderne continuateur du Temple, opine également, sans toutefois parler de la tradition ésotérique d'Orient, dans ce sens et estime que le Temple s'était donné pour but de conquérir, d'accord avec les grands mouvements hérétiques de son temps, une puissance formidable qui se serait opposée à celle de Rome, formant une sorte de contre-église et, au point de vue temporel, un Etat dans l'Etat<sup>1</sup>.

..

Quoi qu'il en soit, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, l'Ordre du Temple avait perdu, du moins en France, sa popularité primitive. On lui reprochait d'avoir, pour servir ses ambitions — ou ses buts occultes —, contrecarré la politique des princes chrétiens ; aussi ces trahisons figurent-elles parmi les accusations qui furent portées contre lui. Sous la grande-maîtrise de Thomas Béraut, les Templiers avaient combattu les Chevaliers Hospitaliers avec autant d'âpreté que les infidèles. Ils avaient en outre conclu à plusieurs reprises une paix séparée avec les Musulmans et trahi l'empereur Frédéric II au bénéfice du sultan. Michelet, dans son *Histoire de France*, écrit à leur sujet :

« Ils étaient, disait-on, notoirement en rapports avec les Assassins<sup>2</sup> de Syrie. Le peuple remarquait avec effroi l'analogie de leur costume avec celui des sectateurs du Vieux de la Montagne. Ils avaient accueilli le sultan dans leurs maisons et permis le culte mahométan. »

<sup>1</sup> Ph. Grouvelles : Mémoires historiques sur les Templiers, Paris, chez Buisson, 1805.

<sup>2</sup> Ce terme d'« Assassins » qui leur a été donné en Europe provient d'un malentendu : il s'agit d'une secte mi-religieuse, mi-militaire dont les adeptes avaient coutume de se mettre dans un état d'extase par la consommation de hachich ; de la leur nom de « Hachachin » que la brutalité de leurs méthodes de guerre fit transformer en « Assassins ». Le Vieux de la Montagne était leur chef, un initié au courant de certaines traditions ésotériques de la Perse et de l'Inde.

Le grand crime de la tolérance ! Cette accusation portée contre eux nous permet de conclure que la liberté de croyance en matière religieuse figurait dans le corps de leurs doctrines. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de l'animosité croissante que leur portaient les princes de l'Eglise et du monde. Friedrich Nicolai<sup>1</sup>, un ami de Lessing qui se préoccupa beaucoup d'élucider la question de l'origine templière de la Franc-Maçonnerie, consacra un livre très impartial aux Templiers ; mais malgré toute la sympathie qu'il éprouve pour eux, il est bien obligé de reconnaître les nombreux motifs de mécontentement qu'ils donnèrent à l'Eglise à un certain moment :

« Dès qu'ils le purent, ils surent se soustraire à l'autorité du patriarche de Jérusalem et refusèrent de verser la dime. Déjà en 1199, l'évêque de Tibériade les excommunia, parce qu'ils avaient soustrait 1.300 Byzantins ainsi que de nombreux biens à sa juridiction. En 1208, le Pape Innocent III qui les avait comblés de bienfaits se plaignit amèrement de leur manière de vivre et de leur désobéissance par lesquelles, dit-il, ils ont mérité de perdre les libertés apostoliques dont ils abusent si grandement. »

Ajoutons à cela le secret dont ils s'entouraient, les initiations rituelles qu'ils pratiquaient de nuit, à l'exclusion des profanes et dont on se racontait toutes sortes d'horreurs — tout comme de nos jours encore à l'égard des cérémonies secrètes de la Maçonnerie ! —, et l'on comprendra la situation critique dans laquelle se trouvaient les Templiers au début du xiv<sup>e</sup> siècle.

En France, des circonstances particulières viennent encore aggraver leur état. Le roi Philippe le Bel, qui n'avait pas hésité à altérer le titre de la monnaie pour s'enrichir, ayant de constants besoins d'argent n'aurait pas été fâché de trouver un bon prétexte de sévir contre l'ordre et de s'approprier ses immenses richesses. Cette occasion ne manqua d'ailleurs pas de se présenter. Après avoir procédé contre les Lombards qu'il fit arrêter et ne libéra qu'après avoir exigé une forte rançon, après avoir expulsé les Juifs de son royaume et séquestré leurs biens, il se servit de certaines révélations qui lui furent faites sur les secrets des Templiers pour se débarrasser d'eux et, en même temps, de ses plus gros créanciers. Un citoyen de Béziers, condamné à mort, avait demandé avant son exécution à faire au roi de très importantes révélations. Conduit à Paris et assuré d'avoir la vie sauve, il avait raconté au roi le fait suivant :

---

<sup>1</sup> Friedrich Nicolai : Versuch über die Beschuldigungen, welche dem Templerorden gemacht wurden. Berlin und Stettin, 1782. Une traduction française de cet ouvrage très important a paru peu de temps après cette date.

Il avait fait en prison la connaissance d'un Templier condamné à mort et comme on leur avait refusé le secours d'un confesseur, ils s'étaient confessés l'un à l'autre, ainsi que cela se fait en pareille circonstance. Dans sa confession, le Chevalier du Temple lui avait raconté les ignominies qui se pratiquaient dans les initiations : à savoir que les chevaliers ne croient point en Dieu, qu'ils nient Jésus-Christ et qu'ils s'adonnent à la sodomie et autres affreuses choses.

Bien qu'il n'eût pas de juridiction sur les ordres religieux, Philippe le Bel fit arrêter, sur le conseil du chancelier Guillaume de Nogaret, tous les Templiers de son royaume dans la nuit du 13 octobre 1306. Et afin de prévenir les reproches que ne manquerait pas de lui adresser le Pape Clément V, il leur fit appliquer aussitôt la torture pour leur arracher les aveux qu'il attendait d'eux. Ainsi, 140 chevaliers furent interrogés à Paris ; tous avouèrent les crimes dont on les accusait. Le sinistre inquisiteur Guillaume de Paris dirigeait les interrogatoires ; voici ce que dit le procès-verbal de l'interrogatoire du Grand-Maitre Jacques de Molay et de quelques autres chevaliers :

« *Jacques de Molay*, grand-maitre, déclare qu'à sa réception on lui fit trois fois renoncer Jésus-Christ. Il ne fit aucun aveu, ni sur la sodomie, ni sur les baisers infâmes qui en étaient comme le prélude. Il ne déclara point qu'il eut craché trois fois sur la croix, quoique ce fût un accessoire du renoncement.

*Renier de l'Archant* reconnaît être vrai le baiser infâme, la dénégation du Christ et le crachement sur le crucifix et sur ce qu'ils se pouvaient mêler. Qu'il a vu souvent adorer une tête aux chapitres généraux et que ladite tête a une longue barbe.

*Pierre de Suire* reconnaît l'abnégation de Christ et les baisers infâmes.

*Pierre de Laigneville* dit qu'il a été forcé à renier ; reconnaît tout hors la sodomie.

*Pierre Pisansal* déclare avoir fait le renoncement à Jésus-Christ et craché sur la croix par force et les violences qu'on lui fit.

*Jean de Venier* a tout reconnu (!!)

On pourrait allonger cette terrible liste ; ces quelques lignes suffisent à caractériser les méthodes de l'inquisiteur de Paris. Le Pape essaya bien de protester contre cette procédure illégale, mais le roi ne se laissa pas intimider ; il mena campagne contre le Pape qu'il accusait de simonie et de protection partielle des Templiers et convoqua les Etats Généraux à Tours qui, le 10 juin 1308, déclarèrent les Templiers coupables et passibles de la peine de mort.

Le Pape Clément, faible créature du roi, céda à la pression exercée par Philippe le Bel. Subtilement, il décida que l'Ordre du Temple, en tant qu'organisation religieuse, resterait soumis à l'autorité pontificale, mais que ses membres seraient remis au bras séculier. Il fit ouvrir des instructions contre les Templiers des autres pays, séquestra leurs biens et les confia à la garde du roi.

Une commission papale convoquée à Chinon interrogea à son tour les Templiers. La plupart d'entre eux revinrent sur leurs aveux, déclarant qu'ils ne les avaient faits que sous l'empire de la torture. Pour éviter le scandale de ces rétractations, ils furent déclarés « relapses » et condamnés au bûcher. Ainsi 54 chevaliers périrent par le feu en mai 1310.

Entre temps, un concile s'était réuni à Vienne pour juger l'Ordre du Temple. Les sept défenseurs qui s'étaient présentés furent jetés en prison sans avoir été entendus. Parmi les prélats réunis, une forte opposition se dessinait contre cette procédure injuste, d'autant plus que les conciles de Ravenne, Mayence, Salamanque et d'autres villes avaient acquitté les Templiers. Philippe le Bel, pris de craintes, arriva à Vienne à la tête d'une armée et siégea au Concile aux côtés du Pape. Celui-ci, une fois de plus, trouva une solution adroite et, « pour ne pas chagriner son très cher fils, le Roy de France » décida de remettre le jugement à un Concile futur et de suspendre provisoirement l'Ordre du Temple, se réservant le droit de juger les Templiers individuellement.

Il restait à décider du sort des survivants qui demeuraient emprisonnés à Paris ; l'intention des justiciers était de les condamner à la détention perpétuelle. Mais pour se réhabiliter aux yeux d'une opinion par trop émue, le roi et le Pape imaginèrent une mise en scène dramatique : sur le parvis de Notre-Dame de Paris, une estrade fut dressée et les derniers Templiers, parmi lesquels leur Grand-Maitre de Molay, y furent amenés et invités à confirmer publiquement leurs aveux. Mais ils n'en firent rien. Au contraire, sachant le sort qui les attendait, ils clamèrent une fois de plus leur innocence, dirent que les aveux précédents leur avaient été arrachés par la torture et déclarèrent « que l'ordre était pur et saint et qu'ils étaient prêts à mourir pour soutenir cette vérité ».

Indigné, apeuré même, le roi les condamna séance tenante, et le même jour, le 13 mars 1313, les martyrs furent brûlés devant la cathédrale de Paris.

La tradition rapporte que Jacques de Molay, à moitié consumé, s'écria devant la foule recueillie qui assistait au supplice : « Clément, juge inique, je t'ajourne à comparaître ».

au tribunal de Dieu, d'aujourd'hui en quarante jours ! Et toi, roi Philippe, également injuste, dans les quarante semaines ! Grand-Maitre leur avait assignés.

Les deux pouvoirs absolus du moyen-âge, la fure et le trône, triomphaient ainsi une fois de plus des forces de liberté que représentait l'Ordre des Chevaliers du Temple. Quatre siècles et demi plus tard, l'héritier de Philippe le Bel fut emprisonné dans ce même Temple qui fut le château-fort des Templiers de Paris et Louis XVI quitta cette prison pour subir, lui aussi, le dernier supplice devant le peuple de Paris. Il est ainsi, dans l'histoire, des coïncidences singulières qui font rêver à une justice qui se poursuit, tenace encore qu'invisible, au cours des siècles...

Il nous reste à examiner, dans un second article, les différents points sur lesquels porta l'accusation dirigée contre les Templiers, ce qui nous permettra de dégager le corps de leur doctrine et de rechercher dans quelle mesure l'Ordre initiatique du Temple s'apparente, soit historiquement, soit spirituellement, à l'Ordre initiatique moderne dont nous sommes les fervents adeptes.

Henri Jean BOLLE,  
Or. de Genève.

(à suivre).

## LES PHILALETHES

Il existe, sous ce titre, une organisation internationale groupant, sans distinction de croyance ou de nationalité, en un solide faisceau de P.F.-M.M., les écrivains et éditeurs maçonniques les plus en vue de toutes les parties du monde afin de les encourager dans leur recherche de la Vérité en Maçonnerie. Leurs écrits n'engagent pas la responsabilité de la Société. Les Fellows (Compagnons) sont des penseurs indépendants et des écrivains de tendances diverses qui expriment librement leurs idées ainsi que leurs opinions. Sur le sceau de la Société des Philalèthes dont la devise est la suivante : « Il n'est pas de religion plus haute que la Vérité », l'on retrouve :

l'équerre et le compas,  
le sceau de Salomon (deux triangles entrelacés),  
la croix ansée égyptienne, symbole de la vie immortelle,

Ouroboros (serpent qui se mord la queue) symbole de l'éternité,  
les cercles concentriques avec le Swastika, symbole de l'Univers évoluant dans le Temps,  
la lettre G., symbole du He Grade,  
le mot sacré sanscrit (triade sacrée des Hindous),  
l'expression grecque « Aletheia » (Vérité).

Ces symboles universels que tout Fr.-M. éclairé reconnaitra aisément, groupés artistiquement, constituent, avec le nom et la date de sa fondation (1er octobre 1928) l'emblème de la société, image fidèle de l'Universalité de sa conception religieuse et ethnique. En fait, l'universalité de cette société est emblématique puisque ses Compagnons sont répandus dans les plus grands pays d'Europe, dans les deux Amériques, en Afrique, en Asie et en Australie et que son titre indique la nature philosophique du travail qu'elle s'impose.

La Société des Philalèthes ne fait pas de prosélytisme. Le candidat est proposé par un écrivain maçonnique déjà F.P.S. (Fellow Philalèthes Society), sa nomination est soumise aux 5 membres du Comité Exécutif et si celle-ci est approuvée par la majorité, il est admis sans autres formalités. Le Secrétaire l'informe de l'honneur qui lui est fait sans qu'il y ait eu sollicitation de sa part et le Compagnon avise la Société de son acceptation en lui adressant son « chef-d'œuvre », soit une dissertation qui peut être écrite en anglais, français ou allemand ; celle-ci sera traduite et publiée.

Le nombre des Compagnons est limité à 40 à l'instar de l'Académie Française. Toutefois, il peut y avoir un nombre illimité d'apprentis de différents pays parmi lesquels les compagnons seront choisis pour occuper, par suite de décès, les postes vacants. Les Fellows ne paient actuellement aucune cotisation mais l'« apprenti accepté » aura à verser une contribution annuelle pour les frais d'administration.

Le chiffre maximum de 40 membres est près d'être atteint.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au Secrétaire, 621 West Ivy St., San Diego, Californie, U.S.A., qui acceptera avec reconnaissance les dons qui seront faits afin de favoriser cette œuvre à ses débuts.

J. Mz.

## PETITES NOUVELLES

*Allemagne.* — La Grande Loge Symbolique d'Allemagne, dans son périodique « Die Aten Pfllichten », numéro de décembre, a adressé à tous ses membres un appel en faveur d'une participation plus large à la Ligue Internationale des FF.-MM. par la création de groupes locaux.

Le Comité Directeur de la L.I.F. a fait savoir que cet appel ne venait pas de lui et qu'il n'a pas été inspiré par la Ligue. En outre, une reconnaissance de la Grande Loge Symbolique par le groupe national allemand de la L.I.F. alors que les Grandes Loges allemandes contestent jusqu'ici la régularité de cette Grande Loge, serait considérée comme une violation des Statuts de la section allemande de la Ligue et le Comité de ce groupe a décidé de ne recevoir aucun membre de la Grande Loge Symbolique jusqu'à ce que la question de sa régularité soit tranchée de façon indiscutable.

Nous nous demandons quels sont ceux qui composent en ce moment le groupe national allemand de la L.I.F. puisque, pour les membres des neuf Grandes Loges allemandes, il y a interdiction d'adhésion et que ceux de la Grande Loge Symbolique ne peuvent pas non plus en faire partie. D'autre part, la Grande Loge « Zur Sonne » de Bayreuth a démenti l'information erronée qu'elle aurait rapporté l'interdiction prononcée contre l'admission de ses membres à la Ligue en déclarant qu'elle les a seulement autorisés à assister, à titre individuel, aux travaux des groupes spéciaux (médecins, juristes, etc.) sans que pour cela la défense d'entrer dans la Ligue soit annulée.

Nous avons de la peine à nous expliquer cette attitude car si la L.I.F. présente un danger pour les Grandes Loges allemandes il faut la frapper sans aucune restriction, ou bien, s'il y a intérêt à collaborer avec elle, pourquoi, dans ce cas, la traiter en ennemie ?

L'esprit profane s'infiltré de plus en plus dans le Temple des Grandes Loges allemandes qui, s'étant trop effrayées des attaques d'un Ludendorff et des suspicions des groupements politiques conservateurs, ont préféré abjurer la vraie doctrine maçonnique plutôt que de souffrir pour elle.

*Angleterre.* — Le grand poète et écrivain anglais, Rudyard Kipling, reçut la lumière maçonnique dans la Resp. L. « Espérance et Persévérance » à l'Or. de Lahore (Indes anglaises). Un de ses plus beaux poèmes intitulé « Ma Loge mère » est dédié à cet atelier auquel il resta étroitement attaché et à qui il offrit en souvenir un maillet, consacré en une tenue solennelle. Ce maillet a été taillé dans de la pierre provenant de la carrière qui servit à la construction du Temple de Salomon.

— La Loge « Deutschland » de Londres (G. L. d'Angleterre) a consacré solennellement une de ses Tenues à l'exaltation de l'idéal de la Paix et du rapprochement des peuples. Elle décerna, à cette occasion, le titre de membre d'honneur à tous les Vénérables des Loges londoniennes qui travaillent en langue étrangère. Ces Loges sont les suivantes : « Pilger », en allemand ; « La France » et « Entente Cordiale », en français ; « Italia », en italien et « Helvetica », en français et en allemand. La cérémonie fut honorée de la présence du G. M. adjoint, lord Amphill, qui prononça un discours en anglais et en allemand en l'honneur de tous les FF. présents.

— Le T. Ill. Fr. Sir Alfred Robbins s'en est allé vers l'Or. Et. à l'âge de 75 ans. Il était président du « Board of General Purpose » de la Grande Loge d'Angleterre, groupement chargé de la gestion des affaires étrangères. Son départ est une grande perte pour la Grande Loge au sein de laquelle il a joué un rôle des plus importants.

*Autriche.* — La Grande Loge de Vienne, en adressant ses félicitations à la Grande Loge de New York à l'occasion du 150<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation, rappelle le rôle qu'elle a joué aux Etats-Unis pour la défense des Droits de l'Homme. Elle exprime le vœu que toutes les Obédiences maçonniques du monde s'unissent afin d'accentuer leur travail dans cette direction.

La Grande Loge de Vienne a soumis un projet d'étude sur ce sujet à l'Association Maçonnique Internationale en vue de l'inscription de la Défense des Droits de l'Homme dans la Déclaration de Principes de cette Association.

*Brésil.* — Le Conseil Général de l'Ordre du Grand Orient du Brésil, dans sa session du 30 novembre 1930, a décidé de soumettre à l'approbation de sa prochaine assemblée générale souveraine, la proposition suivante d'adjonction à sa Constitution :

« En cas de dissolution du Grand Orient du Brésil, ses biens seront, après paiement des dettes et des charges de la société, confiés à l'Université de Rio de Janeiro sous condition d'en employer le produit à la création d'une bibliothèque publique qui aura son siège dans la même ville. Au cas où l'Université ne pourrait accepter ce don, ces biens seraient transférés à la Bibliothèque Nationale afin d'en accroître le patrimoine ».

*Egypte.* — Les Loges helléniques d'Egypte, réunies en congrès au Caire, ont adressé aux deux Grandes Loges Nationales d'Egypte le vœu suivant :

« Comme vous en avez eu connaissance, toutes les Loges helléniques d'Égypte se sont officieusement réunies en congrès, les 18 et 19 avril écoulé, aux fins d'examiner la situation des FF.-MM. hellènes en Égypte et de rechercher les moyens à employer pour réaliser le relèvement si nécessaire du prestige et de l'importance qui auraient dû les distinguer »

« Les raisons qui ont inspiré la démarche ci-dessus vous sont, T. C. et T. III. Fr., suffisamment connues. Le respect que nous devons, par ailleurs, aux Obédiences sous lesquelles nous travaillons, nous commande d'éviter toute interprétation sur ce point, aussi nous bornons-nous à vous faire part du vœu exprimé unanimement, sincèrement et chaleureusement à l'issue du congrès sus-mentionné par les RR. Loges y représentées et adopté par celles qui ne purent, pour une raison ou pour une autre, y prendre part ».

« Ce vœu est formulé comme suit :

« Les Loges, sans distinction d'Obédience, travaillant en langue grecque dans la vallée du Nil, réunies en congrès officieux, ayant jugé nécessaire et urgent pour plusieurs raisons dont les principales sont l'infériorité dans laquelle elles se voient réduites bien qu'elles n'aient pas mérité cette humiliation et le désir ardent de collaborer en parfaite fraternité avec leurs FF. égyptiens pour le bien général de la vallée du Nil, leur patrie maçonnique, expriment unanimement le vœu de voir, dans un très proche avenir, disparaître la scission qui divise la Franc-Maçonnerie égyptienne et, avec elle, les fâcheuses conséquences auxquelles conduit inévitablement toute discorde et toute séparation entre humains ; ceux-ci tout en se considérant unis mutuellement par la fraternité, doivent être des frères sincères et désintéressés et non des frères par euphémisme. »

« Tel est le vœu dont nous confions la réalisation à vos sentiments fraternels et que nous voulons voir bientôt prendre corps *tout en ajoutant que de notre côté, nous avons pris la ferme décision d'Être ou de ne pas Être* »

« Avec tout le respect et le dévouement qui doivent nous unir, etc. »

— Ce vœu fait honneur à l'esprit des Loges helléniques du pays du Nil et montre, une fois de plus, que les membres des Ateliers sont loin de partager les sentiments peu fraternels qui animent les dirigeants de la Franc-Maçonnerie égyptienne. Hélas, tant d'efforts ont déjà été tentés que l'on n'ose guère espérer que cet appel des Loges grecques à la concorde soit entendu. Chaque jour voit surgir de nouveaux événements fâcheux au sein des Grandes Loges d'Égypte qui les discréditent,

de plus en plus aux yeux des profanes. Cependant, ni d'un côté, ni de l'autre, les chefs de ces organisations nationales ne veulent se rendre compte qu'ils conduisent inévitablement leur Obéissance à leur perte.

Si les membres des Loges n'interviennent pas vigoureusement et dans le plus bref délai afin de rétablir l'union indispensable, on ne tardera pas à assister à la disparition inévitable de la Franc-Maçonnerie nationale égyptienne qui aurait pu jouer un rôle prépondérant sur le développement de ce pays.

*Etats-Unis.* — L'Ordre mixte « The Eastern Star », très répandu en Amérique du Nord et protégé moralement jusqu'ici par la plupart des Grandes Loges des États-Unis, devient l'objet d'interdictions successives. La Grande Loge de Pennsylvanie a fait défense à ses membres — depuis quelques années déjà — d'entrer dans cet Ordre. La Grande Loge de New York semble ne pas devoir tarder à prendre la même décision et l'on s'attend à ce que d'autres Grandes Loges suivent cet exemple.

Ceci n'a rien qui puisse nous surprendre mais voilà que l'Eastern Star excommuniée lance, à son tour, l'anathème contre l'American Co-Mason, qui est la branche américaine de l'Ordre International mixte du Droit Humain. Ce n'est donc pas encore le concours de la femme qui nous apportera, la tolérance dont nous manquons.

*France.* — En 1921, le maréchal Joffre villégiaturait à St. Gervais-les-Bains (Hte Savoie). Prié d'assister à l'inauguration du monument aux morts de la commune de Monnetier-Mornex, située au pied du Salève, il s'y rendit et assista avec les autorités officielles à la cérémonie. Par une coïncidence fortuite, ce même jour, dans la même localité et dans un hôtel voisin, avait lieu la fête annuelle de la Loge « Fraternité » (Or. de Genève) du Grand Orient de France en commun avec les Loges l'« Allobrogie » (Or. d'Annecy) et l'« Avenir du Chablais » (Or. de Thonon-les-Bains). Le maréchal fut invité à venir saluer ses FF. ; il accepta avec empressement et, quittant préfet et parlementaires, répondit à l'invitation des MM. Accueilli par eux avec enthousiasme, il vida fraternellement une coupe de champagne, écouta les souhaits qui lui furent adressés et répondit très aimablement.

La surprise et la déconvenue furent grandes parmi les élus réactionnaires qui se trouvèrent ainsi contraints de constater cette manifestation publique de la foi maçonnique du maréchal Joffre.

*Palestine.* — Une nouvelle Loge « Die Quelle Siloah » vient d'être fondée à Jérusalem, sous l'Obédience de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne. Le G. M. Leo Muffelmann présidait la cérémonie d'installation.

*Pérou.* — Le gouvernement de la République ayant approuvé les Statuts civils de la Grande Loge du Pérou, celle-ci a acquis désormais sa personnalité juridique.

*Portugal.* — Nous apprenons avec douleur que le G. M. de la Franc-Maçonnerie portugaise, le T. Ill. Fr. général Norton de Matos, a été emprisonné et mis au secret. En égard a son état de santé, il a été interné dans un hôpital, isolé et soumis à un régime de surveillance sévère. La mesure prise par le gouvernement a suscité une profonde indignation et fait l'objet de commentaires défavorables contre ceux qui ont décrété cette détention arbitraire.

*Suisse.* — La Grande Loge Suisse « Alpina » a tenu ses assises annuelles à St. Gall, les 30 et 31 mai. La reconnaissance de la Grande Loge Symbolique d'Allemagne a fait l'objet d'une discussion dont la conclusion a été renvoyée à l'assemblée des VV. MM. en Ch. et MM. Dép. qui aura lieu au mois de septembre prochain.

Les deux Loges zurichoises de la Fédération du « Soleil Levant » qui avaient déjà fusionné en un seul Atelier, font désormais, après régularisation, partie de la Grande Loge « Alpina ». La Lumière leur fut apportée le 7 juin.

La question de la Bible ouverte sur l'autel a donné lieu à d'importants débats. La Grande Loge Suisse « Alpina » ne considère pas la Bible comme le livre de la Foi chrétienne mais comme un symbole de la connaissance ésotérique. Renonçant à introduire cette disposition dans sa Constitution, l'assemblée a décidé que, durant les travaux de la Grande Loge, la Bible serait ouverte sur l'autel et que l'on demanderait à toutes les Loges de l'Obédience de bien vouloir adopter la même formulé.

*Numération Maçonnique.* — Dans un grand nombre de documents maçonniques le millésime est de 4.000 ans plus ancien que la date exacte. Ces 4000 ans se rapportent à l'époque de la création selon la Bible, les FF.-MM. faisant ainsi remonter leur Ordre à l'origine du monde. Plusieurs Obédiences emploient encore ce mode de numération dans leur correspondance officielle et parmi elles, quelques-unes désignent les mois d'après la lune. Cette dernière coutume tend à disparaître.

L'Ordre de Misraïm ajoutait à la numération profane non pas 4000 ans mais 4004, de sorte qu'il faut tenir compte de cette particularité lorsqu'on se trouve devant un document provenant de cette organisation.

*L. I. F.* — Le Congrès de la Ligue Internationale des FF.-MM. aura lieu à Paris les 8-13 septembre prochain. Au programme figure une excursion à Versailles et à la Malmaison.

Le droit de participation au Congrès a été fixé à 125 francs français pour les FF. et 100.frs. français pour les dames et les Lowtons.

---

### LES LIVRES

G. E. LESSING : Ernest et Falk. Entretiens pour les Francs-Maçons, suivis de documents relatifs aux Entretiens Maçonniques et de notes écrites sur fiches. — Oeuvre des Editions Maçonniques de la R. L. « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies », Liège, 1929, 60 pages, 5 frs. belges.

Jusqu'à présent, les lecteurs français ne connaissaient guère que les trois premiers des entretiens de Lessing, dans lesquels l'auteur examine, sous forme de dialogues entre un F.M. et un profane initié, les idées qui sont à la base de la Franc-Maçonnerie. C'est dans ce document que se trouve le célèbre passage où Lessing, avec une très juste compréhension de la nature de notre Ordre, parle des vraies actions des Francs-Maçons qui « sont d'une si grande portée qu'il peut se passer des siècles entiers avant qu'on puisse dire : voilà ce qu'ils ont fait » ; — de ces actions « qui tendent à rendre superflues la plupart de ce qu'on nomme communément de bonnes actions ».

Lessing, initié en 1771, publia les trois premiers Entretiens en 1778. Déjà bien avant d'avoir frappé à la porte du Temple, il s'était préoccupé du secret de la Franc-Maçonnerie, problème avant tout historique qui passionnait à cette époque de nombreux cercles tant maçonniques que profanes. Il faut se rappeler que la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle vit naître toute une série de systèmes maçonniques, de rites différents, qui tous se réclamaient de quelque origine glorieuse : Rose-Croix, Templiers, initiation égyptienne, qu'ils enveloppaient de beaucoup de mystère.

Les trois premiers Entretiens ne parlent pas de ces problèmes, mais dès leur parution, deux autres Entretiens étaient prêts à être mis sous presse. Cependant, Lessing reçut de haut

lieu un appel le priant de ne pas les imprimer. Ils contenaient des révélations sur l'origine templière de la Franc-Maçonnerie qui eussent pu paraître une trahison des secrets de la Maçonnerie dite « de la Stricte Observance » ; or, le Grand-Maitre de ce rite qui précisément se réclame de l'Ordre du Temple comme de son ancêtre immédiat, était à cette époque le Duc Ferdinand de Brunswick auquel Lessing avait dédié ses Entretiens : cela suffit à rendre plausible cette interdiction. — Cependant, grâce à une indiscretion de quelques amis auxquels Lessing avait confié son manuscrit et qui en avaient pris copie, les 4e et 5e dialogues furent publiés en 1780. La traduction qu'en donnent les Editions Maçonniques de la Loge liégeoise « La Parfaite Intelligence et l'Etoile Réunies » est la première parue en langue française.

Dans le quatrième Entretien, Ernest — qui entre temps s'est fait recevoir Franc-Maçon — se montre assez déçu de ce qu'il a trouvé dans l'Ordre. Il fait allusion aux divers courants occultes de la Maçonnerie Ecossaise de son époque : « L'un veut faire de l'or, l'autre veut faire apparaître les esprits, le troisième veut rétablir les \*\*\* ». Ces trois étoiles discrètes ne signifient pas autre chose que les Templiers, Ordre initiatique du moyen-âge dissous en 1313, mais dont les derniers fils seraient, selon le système de la Stricte Observance, les Francs-Maçons. D'autres découvertes le blessent : l'idéal d'égalité religieuse et sociale ne lui semble pas cultivé dans la mesure à laquelle il s'attendaient en entrant dans l'alliance. Mais Falk, plus sage, plus initié que lui, lui enseigne la patience : le jour viendra où l'idée pure de la Franc-Maçonnerie rayonnera de nouveau en pleine lumière. Et il lui apprend que l'idée dont la réalisation porte aujourd'hui le nom de Franc-Maçonnerie a existé de tout temps et existera toujours.

Qu'était donc la Franc-Maçonnerie avant qu'elle s'appelât de ce nom ? Le cinquième Entretien nous l'apprend. Lessing s'élève contre la conception très répandue selon laquelle la Franc-Maçonnerie serait sortie des loges de maçons et de tailleurs de pierre et qualifie de falsification la « pâle rhapsodie d'Anderson » qui établit — ou cherche à établir — cette filiation. Pourquoi alors avons-nous emprunté les symboles de ce métier et non pas de tel autre ? Mais voici que la pleine lumière se fait dans l'esprit d'Ernest :

Comment la Maçonnerie (en anglais *masonry*) s'est-elle appelée précédemment ? — *Masonry*, dérivé de « *mase* » qui signifie dans la langue des Anglo-Saxons, des Goths et des Francs : table. La « *masonry* » n'est autre qu'une société de gens cultivés aimant à se réunir autour d'une table — qu'on songe à la Table Ronde du roi Arthur — pour discuter les grands

problèmes de l'esprit. Et ces sociétés sont très anciennes ; la « masonry » des Templiers aux XII<sup>me</sup> et XIII<sup>me</sup> siècles, survivant à la destruction de l'Ordre, avait une très grande réputation. « Et c'est ainsi, explique Falk, que malgré la suppression de l'Ordre, s'est maintenue au cœur de Londres une « masonry » jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle » —

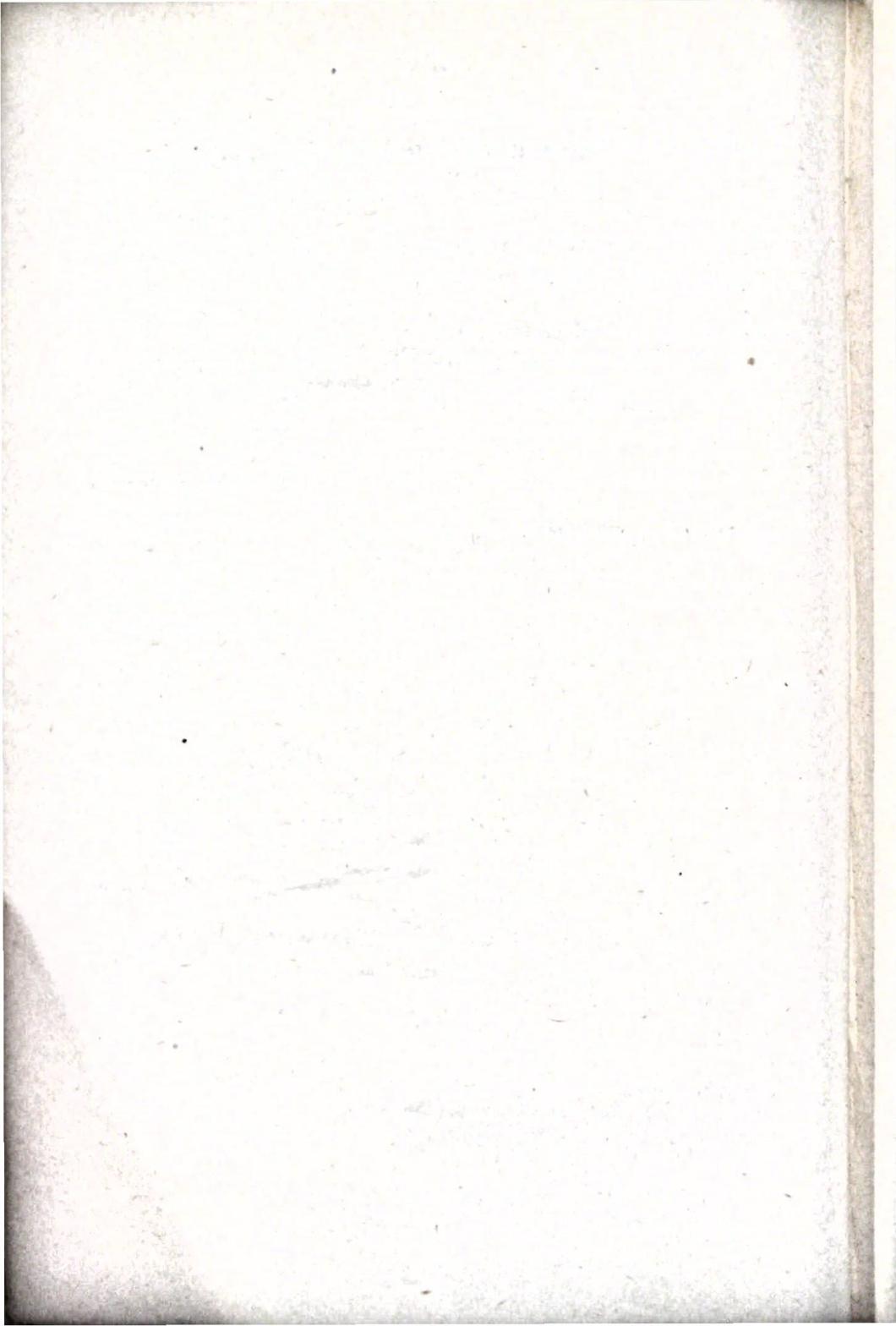
Mais comment établir le rapport entre cette « masonry » et les loges de tailleurs de pierre ? Une confusion est à la base de ce rapprochement : « Christophe Wren, le constructeur de l'Eglise de Saint-Paul, à Londres, à proximité de laquelle se réunissait depuis un temps incalculable une très ancienne « masonry », était membre de celle-ci et la fréquenta encore plus assidûment pendant les trente années que dura l'édification de l'église. — Une « masonry » située à proximité d'un bâtiment aussi important et dans laquelle le maître de la bâtisse se trouvait si assidûment, qu'est-ce que cela pouvait être d'autre qu'une « masonry », qu'une réunion de techniciens du bâtiment...? ».

Et, terminant sa lumineuse explication, Lessing parle de ce maître Wren qui « avait déjà collaboré à un plan de projet d'une société des sciences qui devait *répandre les vérités spéculatives et les rendre plus profitables à la vie civile*. Là, pensait-il, on chercherait ce qui est utilisable dans le vrai. Qu'advierait-il si je rendais exotériques quelques principes de la « masonry », si ce qui ne peut pas être rendu exotérique, je le cachais sous les hiéroglyphes et les symboles de ce métier que l'on prétend, avec tant d'entêtement, trouver sous le mot « masonry » ?

Tel était le plan de fusion imaginé par Wren. A en croire Falk, il le réalisa, — et c'est ainsi que naquit la Franc-Maçonnerie de 1717.

Malheureusement, Lessing ne nous donne pas les documents historiques sur lesquels il était son hypothèse. Peut-être ont-ils existé de son temps, ainsi qu'il le fait supposer dans son ouvrage. Mais quoi qu'il en soit, il paraît bien certain que sa manière de voir comporte une grande part de vérité ; elle comblerait admirablement ce mystérieux hiatus devant lequel se sont arrêtés tant d'historiens de la Franc-Maçonnerie lorsqu'ils étudiaient les origines de notre alliance. Elle expliquerait en outre la présence, dans nos usages, de symboles empruntés au métier de tailleur de pierre dont nous ne pouvons guère faire descendre exclusivement une société purement spéculative qui s'apparente si intimement, dans son esprit et dans ses coutumes, aux plus fameuses organisations ésotériques qui aient existé, depuis les mystères de l'Egypte, de la Perse, de la Grèce jusqu'aux Alchimistes, aux Cabbalistes et aux Rose-Croix, en passant par les sectes gnostiques du moyen-âge et l'Ordre magnifique et mystérieux des Chevaliers du Temple.

HENRI JEAN BOLLE.



**TABLE DES MATIÈRES**

---

Compte rendu de la séance du Comité Exécutif de l'A.M.I. (14 mai 1931, à Genève) . . . . .	1
Candidature à l'A. M. I. . . . .	11
Elections de G.G. Officiers au sein des Obédiences adhérentes. . . . .	11
Avis de la Chancellerie . . . . .	12
Adresses à retenir . . . . .	14
Revue Maçonnique :	
La Franc-Maçonnerie et la Paix (Fr. L. Le Foyer). . .	15
En Yougoslavie . . . . .	22
Un Grand Orient d'Italie à Londres. . . . .	24
Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age (1ère partie), H. J. Bolle. . . . .	26
Les Philalèthes . . . . .	34
Petites nouvelles :	
Allemagne . . . . .	36
Angleterre . . . . .	36
Autriche . . . . .	37
Brésil . . . . .	37
Egypte . . . . .	37
Etats-Unis . . . . .	39
France . . . . .	39
Palestine . . . . .	40
Perou . . . . .	40
Portugal . . . . .	40
Suisse . . . . .	40
Numération maçonnique . . . . .	40
L. I. F. . . . .	41
Les Livres . . . . .	41
Liste des Dons . . . . .	45

---

